

LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
**COMMUNE DE
CARNOUX-EN-PROVENCE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de membres : 29
Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Membres absents excusés avec procuration : 7
Membres absents excusés sans procuration : 2

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Carnoux-en-Provence, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : Mesdames et Messieurs GIORGI, BOULAND, SEGARRA, GERMANN, GRUSSENMEYER, CASSANDRI, BLANC, RIBES, LE GARS, GEREUX-BELTRA, COLIN, LAMBERT, DESSAUX, PARIAUD, DOMINGUES, EUGENE, DUBUISSON, PAQUIS, MORDENTI, VINCENT

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme PREVOST à M. COLIN ; Mme NARDELLI à Mme GRUSSENMEYER ; M. LUNARDELLI à Mme DESSAUX ; M. ROUQUET à Mme SEGARRA ; M. GARCIA à M. DOMINGUES ; M. RAFFETTO à Mme MORDENTI ; Mme CHEVALIER à M. VINCENT

Membres excusés sans procuration : Mme DAMIANO, Mme PRESSOIR

Secrétaire de séance : Mme LE GARS

DÉLIBÉRATION N° 1-VI-2025

FINANCES

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CARNOUX
FOOTBALL CLUB**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de délibérer pour décider de l'attribution de subventions.

L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Dans ses délibérations n° 9-III-2025 du 3 avril 2025 et n° 4-III-2025 du 26 juin 2025, le conseil municipal a décidé de l'octroi de subventions pour un montant total 136 910 € dont 75 000 € à l'association CARNOUX FOOTBALL CLUB.

Les victoires remportées sur le terrain ont permis à l'équipe senior masculine d'être récemment promue en catégorie Nationale 3 par la Fédération française de football.

Cette ascension dans le classement générera des charges supplémentaires pour le club, notamment pour organiser les déplacements de l'équipe.

Il est donc proposé aujourd'hui d'accompagner la réussite sportive du club et de lui allouer un complément de 10 000 € de subventions pour financer ces nouvelles dépenses.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Suite de la délibération n°1-VI-2025

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'octroi d'une subvention supplémentaire à l'association CARNOUX FOOTBALL CLUB,

CONSIDÉRANT que des crédits sont inscrits à hauteur de 150 000 euros à l'article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé »,

VU la demande de subvention adressée à la commune par l'association CARNOUX FOOTBALL CLUB,

VU la signature, par l'association, du contrat d'engagement républicain rendu obligatoire par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 pour toute demande de subvention postérieure au 1^{er} janvier 2022,

VU l'avis favorable de la commission « finances » du 23 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 € à l'association CARNOUX FOOTBALL CLUB.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748, chapitre 65 du budget 2025.

**Adopté à 25 voix pour,
2 contre (Mme CHEVALIER, M. VINCENT)**

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Jean-Pierre GIORGI**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
**COMMUNE DE
CARNOUX-EN-PROVENCE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de membres : 29
Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Membres absents excusés avec procuration : 7
Membres absents excusés sans procuration : 2

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Carnoux-en-Provence, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : Mesdames et Messieurs GIORGI, BOULAND, SEGARRA, GERMANN, GRUSSENMEYER, CASSANDRI, BLANC, RIBES, LE GARS, GEREUX-BELTRA, COLIN, LAMBERT, DESSAUX, PARIAUD, DOMINGUES, EUGENE, DUBUISSON, PAQUIS, MORDENTI, VINCENT

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme PREVOST à M. COLIN ; Mme NARDELLI à Mme GRUSSENMEYER ; M. LUNARDELLI à Mme DESSAUX ; M. ROUQUET à Mme SEGARRA ; M. GARCIA à M. DOMINGUES ; M. RAFFETTO à Mme MORDENTI ; Mme CHEVALIER à M. VINCENT

Membres excusés sans procuration : Mme DAMIANO, Mme PRESSOIR

Secrétaire de séance : Mme LE GARS

**NOTE N° 2-VI-2025
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DÉTAIL
POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire rappelle que, par dérogation au principe du repos dominical, l'article L. 3132-26 du code du travail permet au maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour un maximum de douze dimanches par an, après avis du conseil municipal.

Pour l'année 2026, il est proposé d'accorder aux commerces de détail implantés à Carnoux-en-Provence douze dérogations aux règles du repos dominical et de les autoriser à ouvrir leurs établissements les :

- Dimanches 05 avril, 03-10 et 24 mai, 8-15-22 et 29 novembre, 6-13-20 et 27 décembre 2026.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code du travail et notamment son article L. 3132-26,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale » du 23 septembre 2025

Considérant que pour l'année n, les ouvertures dominicales des commerces de détail sont accordées par arrêté du maire pris avant le 31 décembre de l'année n-1 après avis du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DONNE** un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2026, à savoir douze ouvertures aux dates suivantes : 05 avril, 03-10 et 24 mai, 8-15-22 et 29 novembre, 6-13-20 et 27 décembre 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (27 voix)

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Jean-Pierre GIORGI**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
**COMMUNE DE
CARNOUX-EN-PROVENCE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de membres : 29
Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Membres absents excusés avec procuration : 7
Membres absents excusés sans procuration : 2

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Carnoux-en-Provence, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : Mesdames et Messieurs GIORGI, BOULAND, SEGARRA, GERMANN, GRUSSENMEYER, CASSANDRI, BLANC, RIBES, LE GARS, GEREUX-BELTRA, COLIN, LAMBERT, DESSAUX, PARIAUD, DOMINGUES, EUGENE, DUBUISSON, PAQUIS, MORDENTI, VINCENT

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme PREVOST à M. COLIN ; Mme NARDELLI à Mme GRUSSENMEYER ; M. LUNARDELLI à Mme DESSAUX ; M. ROUQUET à Mme SEGARRA ; M. GARCIA à M. DOMINGUES ; M. RAFFETTO à Mme MORDENTI ; Mme CHEVALIER à M. VINCENT

Membres excusés sans procuration : Mme DAMIANO, Mme PRESSOIR

Secrétaire de séance : Mme LE GARS

**NOTE N° 3-VI-2025
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CRÈCHE - RAPPORT ANNUEL DU
DÉLÉGATAIRE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, dans le cadre d'une délégation de service public, le concessionnaire doit produire un rapport chaque année. Ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de la réunion suivante de l'assemblée délibérante, qui en prend acte.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel transmis par la Mutualité française pour l'exercice 2024, concernant la gestion du multi-accueil (crèche) Carnoux Avenir par délégation de service public.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu l'article L. 3131-5 du code de la commande publique,

Vu l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale » du 23 septembre 2025,

Considérant que le rapport annuel du délégataire a été transmis à l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel transmis par la Mutualité française pour l'exercice 2024, concernant la gestion du multi-accueil Carnoux Avenir par délégation de service public

Adopté à l'unanimité (27 voix)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre GIORGI



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
**COMMUNE DE
CARNOUX-EN-PROVENCE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de membres : 29
Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Membres absents excusés avec procuration : 7
Membres absents excusés sans procuration : 2

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Carnoux-en-Provence, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : Mesdames et Messieurs GIORGI, BOULAND, SEGARRA, GERMANN, GRUSSENMEYER, CASSANDRI, BLANC, RIBES, LE GARS, GEREUX-BELTRA, COLIN, LAMBERT, DESSAUX, PARIAUD, DOMINGUES, EUGENE, DUBUISSON, PAQUIS, MORDENTI, VINCENT

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme PREVOST à M. COLIN ; Mme NARDELLI à Mme GRUSSENMEYER ; M. LUNARDELLI à Mme DESSAUX ; M. ROUQUET à Mme SEGARRA ; M. GARCIA à M. DOMINGUES ; M. RAFFETTO à Mme MORDENTI ; Mme CHEVALIER à M. VINCENT

Membres excusés sans procuration : Mme DAMIANO, Mme PRESSOIR

Secrétaire de séance : Mme LE GARS

**NOTE N° 4-VI-2025
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ A LA PROTECTION
COMPLÉMENTAIRE SANTE DES AGENTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la complémentaire santé est un contrat ayant pour but de **compléter, en totalité ou partiellement, les remboursements de l'Assurance maladie.**

A partir du 1^{er} janvier 2026, la commune est tenue de participer aux dépenses dans le cadre du risque santé de ses agents à hauteur de 15 euros minimum.

Pour ce faire, deux possibilités alternatives et non cumulables s'offrent à elle : soit verser cette participation aux agents ayant souscrit à un contrat collectif à adhésion facultative choisi par la commune, soit verser cette participation aux agents ayant souscrit des contrats de prévoyance individuels labellisés.

Afin de se laisser le choix, la commune a mandaté le centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour négocier un contrat collectif de mutuelle santé à adhésion facultative. A l'issue de cette procédure, l'organisme de prévoyance retenu est la société MNT.

Le conseil municipal doit déterminer si la participation employeur sera versée dans le cadre du contrat collectif à adhésion facultative proposée par MNT ou dans le cadre de contrats labellisés souscrits individuellement par les agents.

Suite de la délibération n°4-VI-2025

Si la collectivité décide de participer dans le cadre du contrat collectif, l'agent qui ne souscrit pas au contrat collectif et choisit d'être couvert par un contrat individuel labellisé ne pourra pas percevoir de participation de l'employeur.

Si la collectivité décide à l'inverse de participer dans le cadre des contrats individuels labellisés, l'agent qui choisit d'être couvert par un contrat individuel non-labellisé ne sera pas éligible à la participation de l'employeur.

Ainsi, si l'agent s'assure par un moyen différent de celui retenu par la collectivité, il ne pourra pas percevoir de participation de l'employeur.

Une consultation des agents a été effectuée au printemps 2025 afin de connaître leurs souhaits en matière de participation à la complémentaire santé : la majorité des agents ayant répondu ont exprimé le souhait de percevoir la participation employeur dans le cadre d'un contrat labellisé individuel.

Il est donc proposé au conseil municipal d'entériner ce choix et de fixer le montant de la participation versée dans ce cadre à 25 euros.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'avis favorable du comité social territorial réuni le 15 juillet 2025,

VU l'avis favorable de la commission « administration générale » en date du 23 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal, sur proposition du Maire, de se prononcer sur les modalités de participation financière de la collectivité à la complémentaire santé des agents municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la participation de la collectivité à la complémentaire santé des agents municipaux ayant souscrits des contrats individuels labellisés.
- **DECIDE** que la participation employeur au risque santé sera versée aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public fournissant une attestation de labellisation de leur contrat individuel de complémentaire santé.
- **FIXE** le montant de la participation financière à hauteur de 25 euros par agent et par mois.
- **AUTORISE** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget principal 2026.

Adopté à l'unanimité (27 voix)

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Pierre GIORGE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
**COMMUNE DE
CARNOUX-EN-PROVENCE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de membres : 29
Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Membres absents excusés avec procuration : 7
Membres absents excusés sans procuration : 2

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Carnoux-en-Provence, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : Mesdames et Messieurs GIORGI, BOULAND, SEGARRA, GERMANN, GRUSSENMEYER, CASSANDRI, BLANC, RIBES, LE GARS, GEREUX-BELTRA, COLIN, LAMBERT, DESSAUX, PARIAUD, DOMINGUES, EUGENE, DUBUISSON, PAQUIS, MORDENTI, VINCENT

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme PREVOST à M. COLIN ; Mme NARDELLI à Mme GRUSSENMEYER ; M. LUNARDELLI à Mme DESSAUX ; M. ROUQUET à Mme SEGARRA ; M. GARCIA à M. DOMINGUES ; M. RAFFETTO à Mme MORDENTI ; Mme CHEVALIER à M. VINCENT

Membres excusés sans procuration : Mme DAMIANO, Mme PRESSOIR

Secrétaire de séance : Mme LE GARS

**NOTE N° 5-VI-2025
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL –
CRÉATION DE POSTES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par son organe délibérant, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer la liste des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal affecté dans les services techniques, notamment pour tenir compte du caractère permanent des besoins de la collectivité en matière de missions de ménage et de surveillance dans les écoles. Ces emplois se substitueront à des emplois temporaires à supprimer du tableau des effectifs lors d'un prochain conseil.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8 et suivants,

VU le décret n°2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Suite de la délibération n°5-VI-2025

VU l'avis favorable du comité social territorial du 6 mars 2025,
VU l'avis favorable de la commission « administration générale » en date du 23 septembre 2025,
VU le tableau des effectifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de procéder à la création des postes suivants, à compter du 1^{er} octobre 2025 :

Nombr e de postes	Filière	Catégori e	Grade	Temps complet/no n complet	Ouvert aux contractuel s	Référence au tableau des effectifs
4	Technique	C	Adjoint technique territorial	Non- complet	OUI	ATT-NC-25-09- 01 à 04

- **MODIFIE** en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité annexé à la présente délibération
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 au chapitre 012
- **PRECISE** que les postes créés sont susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels sur le fondement des articles L. 332-8 à L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Adopté à l'unanimité (27 voix)

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Jean-Pierre GIORGI**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
**COMMUNE DE
CARNOUX-EN-PROVENCE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de membres : 29
Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Membres absents excusés avec procuration : 7
Membres absents excusés sans procuration : 2

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Carnoux-en-Provence, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : Mesdames et Messieurs GIORGI, BOULAND, SEGARRA, GERMANN, GRUSSENMEYER, CASSANDRI, BLANC, RIBES, LE GARS, GEREUX-BELTRA, COLIN, LAMBERT, DESSAUX, PARIAUD, DOMINGUES, EUGENE, DUBUISSON, PAQUIS, MORDENTI, VINCENT

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme PREVOST à M. COLIN ; Mme NARDELLI à Mme GRUSSENMEYER ; M. LUNARDELLI à Mme DESSAUX ; M. ROUQUET à Mme SEGARRA ; M. GARCIA à M. DOMINGUES ; M. RAFFETTO à Mme MORDENTI ; Mme CHEVALIER à M. VINCENT

Membres excusés sans procuration : Mme DAMIANO, Mme PRESSOIR

Secrétaire de séance : Mme LE GARS

NOTE N° 6-VI-2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
(PLUI) DE MARSEILLE PROVENCE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AVANT
APPROBATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Métropole Aix – Marseille - Provence a engagé la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité de Marseille – Provence.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 mars 2025 au 11 avril 2025 inclus et à l'issue de celle-ci un avis favorable sans réserve, avec recommandations a été délivré par la Commission d'enquête.

Dans le cadre de cette procédure, les communes étant invitées à donner leur avis sur le projet de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal prêt à être approuvé, il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour avis sur ce projet.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération n°URBA-003-13560/23/CM du Conseil de la Métropole du 20 mars 2023 sollicitant de la Présidente de la Métropole l'engagement de la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;

VU La délibération n° URBA-028-14339/23/CM du Conseil de la Métropole du 29 juin 2023 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation du projet de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;

VU la délibération n° URBA-005-16407 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Allauch ;

VU la délibération n°URBA-006-16408 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU à Gignac-la-Nerthe ;

VU la délibération n°URBA-007-16409 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Marignane ;

VU La délibération n°URBA-008-16410 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Roquefort-la-Bédoule ;

VU La délibération n°URBA-009-16411 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Septèmes-les-Vallons ;

VU la délibération n°URBA-010-16412 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Marseille ;

VU La délibération n°URBA-003-16081/24/CM du Conseil de la Métropole du 18 avril 2024 tirant le bilan de la concertation de la modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence;

VU L'arrêté n°23/241/CM de la Présidente de la Métropole du 25 avril 2023 engageant la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence;

VU L'arrêté complémentaire n°23/491/CM de la Présidente de la Métropole n°23/491/CM du 24 novembre 2023 relatif à l'engagement de la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;

VU L'arrêté n°25/016/CM de la Présidente de la Métropole du 4 février 2025 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative à la modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;

VU les avis des Personnes Publiques Associées et Consultés et le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête remis le 11 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission « administration générale » en date du 23 septembre 2025,

VU la communication adressée aux conseillers municipaux de l'entier dossier par voie dématérialisée accompagnant la convocation,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer pour avis sur le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** de donner un avis favorable au projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille Provence.

Adopté à l'unanimité (27 voix)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre GIORGI



la Mut'

Rapport annuel de délégation de service public Année 2024



Crèche Carnoux Avenir

Les Données comptables9

1. Le compte de résultat annuel de l'exploitation de la délégation accompagné des rapports des commissaires aux comptes,.....	10
2. Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant indiquées d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;	15
3. Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat	16
4. Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;	16
5. Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;	17
6. Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles	18
7. Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public,	18
8. Un état annuel d'engagement de la provision pour renouvellement et réparation prévue à l'article 20.....	20

Analyse de la qualité de service.....21

1. L'effectif du service, les qualifications correspondantes et les salaires versés, y compris pour les intervenants extérieurs,.....	22
2. Les modifications éventuelles de l'organisation du service,.....	24
3. L'évolution générale des locaux et matériels,	25
4. Tous les éléments permettant d'évaluer la fréquentation mensuelle,.....	27
5. Tous les éléments permettant de cerner la typologie des familles accueillies,.....	29
6. La copie des dossiers transmis à la Caisse d'Allocations Familiales,.....	30
7. Le bilan pédagogique de l'année écoulée ainsi que les projets prévus pour l'année à venir, - Le projet pédagogique pour l'année suivante,.....	35
8. Notre organisation en réseau.....	39
9. Animation de la vie de l'établissement	41
8. La copie des contrats d'entretien.....	44
9. L'attestation d'assurance du multi accueil	45

10. Suivi maintenance et travaux	46
11. Les modifications éventuelles demandées par la P.M.I pour le multi-accueil	48
Demande de modification d'agrément	48
12. L'annexe mentionnée à l'article L.1411-3 du CGCT qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les recettes.....	49

La vie de l'établissement –51

1. La prise en charge de chaque enfant est personnalisée.....	52
2. Les parents, les professionnels et les partenaires participent à la vie des établissements et services	53
3. Une communication avec les parents tout au long de l'année.....	57
4. Des actions d'éducation à la santé sont organisées chaque année.....	60
5. Le comportement écocitoyen est encouragé au quotidien.....	61

LA MUT' - MUTUALITÉ FRANÇAISE PACA SSAM C'EST :

• Un réseau petite enfance national

Membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et du réseau « DOSAP » qui se consacre notamment à la petite enfance et à l'accompagnement de la famille.

• Un acteur régional

- **Un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) de la région,**
 - Des activités non lucratives, pas d'actionnaires et des bénéficiaires réinvestis,
 - Solidarité, non-discrimination et accessibilité pour tous,
 - La prévention et l'éducation à la santé au cœur des structures petite enfance,
 - Le soutien à la parentalité et la place faite aux familles dans les structures petite enfance,
 - L'inscription des structures dans un tissu local de partenaires publics et privés.
- **1000 collaborateurs sur 4 pôles d'activités et 125 services.**



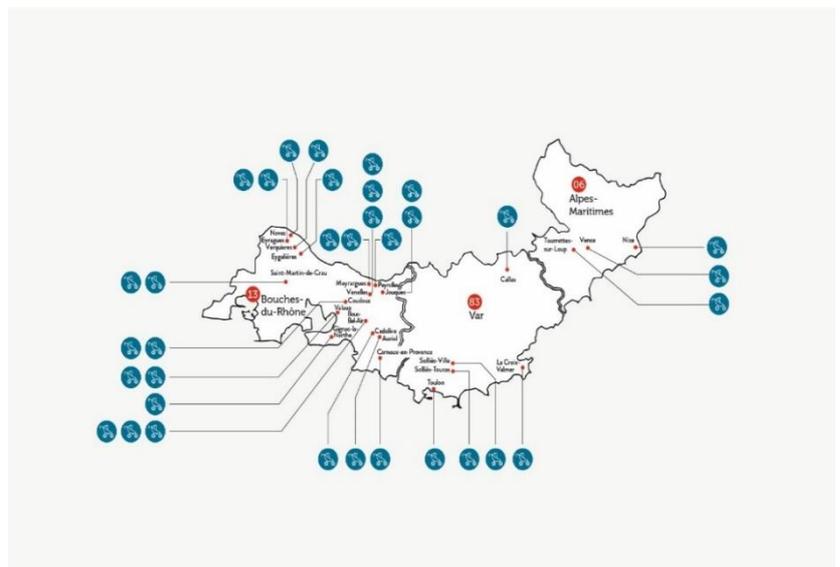
Guidés par une vision holistique du bien-vivre, nous nous engageons à prendre soin de chacun, sur l'ensemble de notre territoire.

- **Prendre soin, c'est remédier** : Donner à chacun accès à des soins de qualité supérieure, quelle que soit la spécificité de ses besoins
- **Prendre soin, c'est entourer** : Accompagner, soutenir et protéger chacun tout au long de sa vie, quels que soient son âge, sa situation, ses défis
- **Prendre soin, c'est une vocation** : Cultiver la fierté d'appartenance des hommes et les femmes qui composent notre entreprise, car ce sont eux qui font notre richesse et notre force, et mutualiser moyens et ressources pour démultiplier nos capacités d'action et d'innovation.

• Un partenaire reconnu dans le champ de la petite enfance

34 multi accueils répartis dans toute la région PACA.

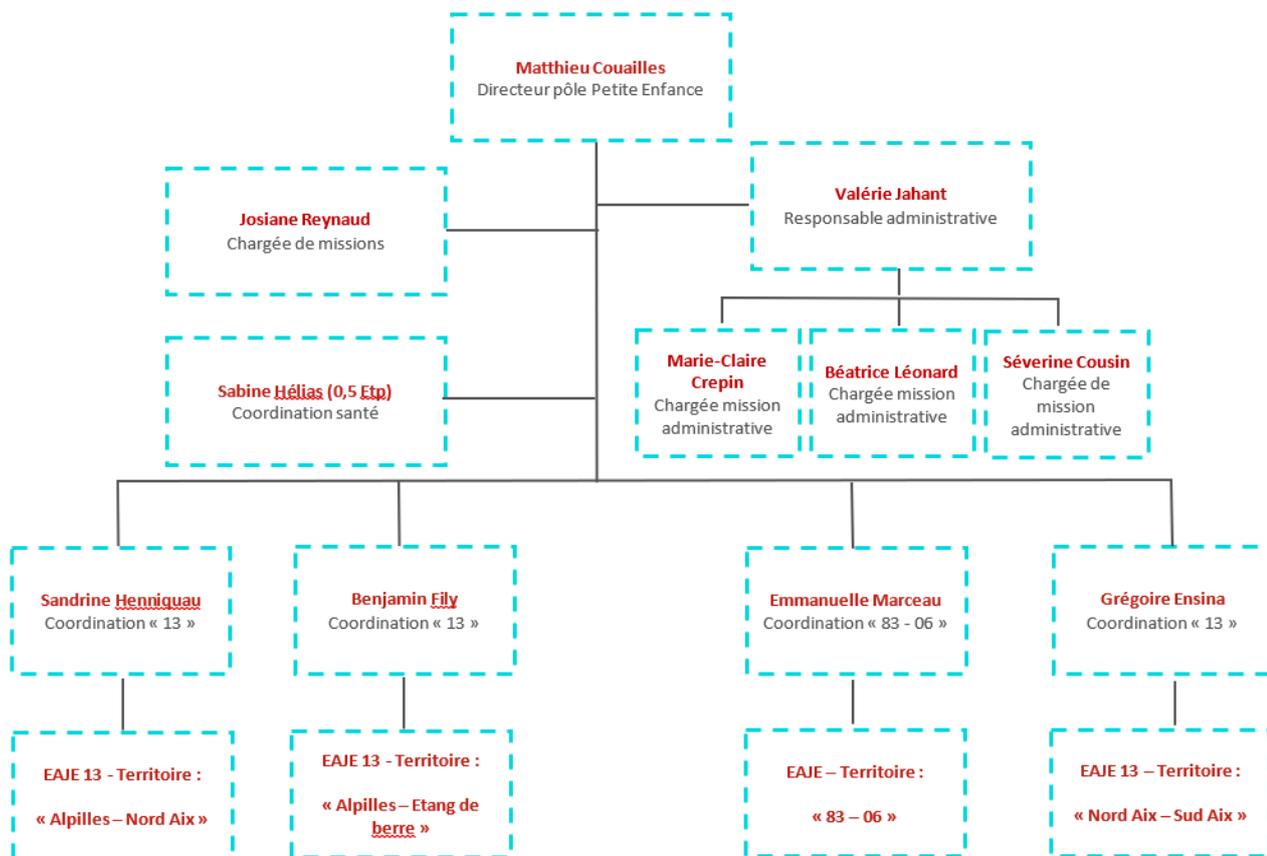
La Mutualité Française PACA SSAM, la Mut', possède le premier réseau de services de soins et d'accompagnement mutualistes de la région.



Une fin d'année 2023 et une année 2024 très riche en événements qui ont impacté la Mut dans son organisation : intégration à la Mut de l'association, ex Bulles et Billes (9 crèches) nécessitant de fait la convergence de deux modèles de gestion et de projets d'établissements.



- Pôle coordination :
Une nouvelle répartition géographique des crèches rattachées à un coordinateur suivant le territoire, pour une gestion de proximité optimisée
 - 1er interlocuteur : le coordinateur
 - Responsabilisation et réactivité dans la prise de décision
- Un pôle administratif en relation avec les CAF et PMI et les communes partenaires
- Un pôle RH dont une coordination RH petite Enfance



- 34 établissements, 1110 places, répartis sur tout le territoire PACA
- Déploiement de nouveaux outils communs vers un projet d'établissement harmonisé et des actions pédagogiques personnalisées.

C'est dans cet objectif commun que les crèches, coordinateurs et supports administratifs ont travaillé durant l'année 2024.

Une grande avancée pour les salariés des crèches : La CAF a adopté de nouveaux financements pour les EAJE relevant de la PSU dans l'objectif de soutenir la revalorisation salariale des personnels de crèche : **Le Bonus attractivité** ; l'éligibilité à ce bonus étant déterminée au niveau de la branche professionnelle par la négociation d'un avenant à la convention collective.

De fait, par l'accord du 11 juin 2024 relatif à l'attribution d'une indemnité forfaitaire mensuelle aux salariés relevant du champ d'application de la convention collective Nationale de la Mutualité, les salariés diplômés et les professionnels chargés de l'encadrement des enfants, bénéficient depuis septembre 2024 d'une augmentation salariale de 150 à 230 € brut, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet.

Au-delà de l'impact sur le pouvoir d'achat des salariés de la petite enfance, cette revalorisation pourrait faciliter les nouveaux recrutements CDI ou CDD sur le secteur.

Enfin, le Pôle Petite enfance a célébré ses 15 ans d'existence le 14 novembre 2024, journée animée par Arnaud DEROO, formateur et consultant en éducation, formé à la communication non violente.

- **Des fonctions support et métier en accompagnement des multi accueils**

Sur le plan administratif, la structure d'accueil travaille en lien avec les fonctions supports de l'entreprise dont les rôles sont parfaitement définis dans l'organisation générale.

Au sein de ces services, de nombreuses personnes, à des niveaux différents, sont amenées à contribuer, directement ou indirectement, au bon fonctionnement de l'établissement en collaboration étroite avec la Direction.

- **L'engagement dans une certification qualité**

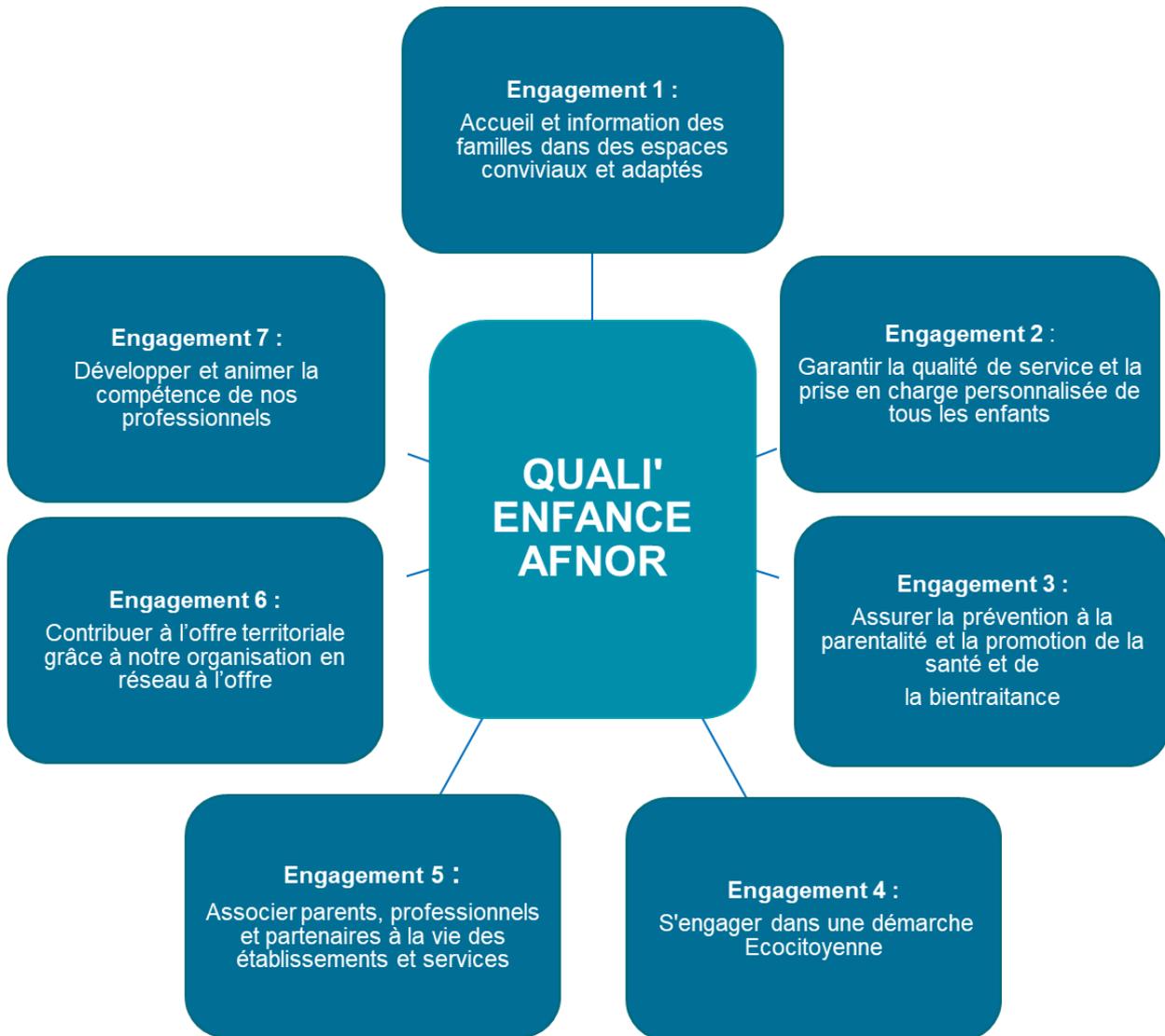
Le réseau petite enfance est engagé au quotidien dans l'accueil qualitatif et respectueux des familles.

La « Mut' - Mutualité Française PACA SSAM » accompagne l'ensemble des directions dans l'application des 7 engagements de service portés par la certification qualité « Quali'Enfance AFNOR ».

Chaque établissement poursuit un calendrier d'intégration à la démarche d'audit externe AFNOR. En 2024, l'établissement « Carnoux Avenir » a été audité et a reçu la certification qualité « Quali'Enfance AFNOR ».

Les établissements intégrés au réseau en septembre 2023 ont intégré l'enquête de satisfaction nationale pilotée par Majors Consultants.

La Fédération Nationale de la Mutualité Française participe aux travaux du référentiel « qualité national ». Nous saluons cette initiative et restons attentifs aux réflexions qui vont dans le sens d'une valorisation qualitative de l'engagement quotidien des équipes.



L'année 2024 a été marquée par l'incendie qui s'est déclaré durant le week-end du 1^{er} juin. Ce sinistre majeur a entraîné la fermeture complète de l'établissement entre le lundi 3 juin et le dimanche 23 juin (réouverture le lundi 24 juin).

La Mut' remercie l'ensemble des services municipaux, prestataires de service et l'équipe qui ont œuvré pour permettre une réouverture de l'établissement dans un délai raisonnable. De fait, l'activité 2024 a été fortement impactée par cet événement :

Du 3.06 au 23.06 = Fermeture de l'établissement

Intervention décontamination

- 08.06 = Début
- 14.06 = Fin la zone non sinistrée
- 18.06 = Finalisation - ensemble de l'établissement
- 19.06 = Relevé qualité de l'air
- 21.06 = réception des résultats
- 21.06 = Réaménagement des espaces : présence de l'équipe sur volontariat
- 24.06 = Réouverture de l'établissement

Informations aux parents via l'application Kidizz : 03.06 ; 05.06 ; 12.06 ; 18.06 ; 21.06

Réunion de l'équipe : 06.06

Relations partenariales

- Réunions Mairie = 05.06 ; 13.06 (avec les familles)

Visites PMI

- 1 fois par semaine sur les semaines de fermeture.
- 1 fois avant la fermeture d'été (semaine du 22 au 25 juillet).
- Le 8 novembre

Suite à l'incendie, une adaptabilité qui a permis d'accueillir les familles et les enfants :

Organisation des espaces et jauge d'accueil

Mois de juillet – redéfinition des espaces disponibles pour un accueil en jauge réduite (agrément à 70). Réouverture le 24.06 avec :

- 1 section de 10 bébés (dans la section turquoise),
- 1 section de 10 grands « turquoises » (dans la salle du personnel),
- 2 sections de 20 moyens-grands « verts » et 20 moyens-grands « ciels » dans leurs sections respectives.
- Vestiaires du personnel dans la salle du gymnase en face.
- Réfectoire « extérieur » dans le jardin du bas sous la tonnelle.

A compter du mois septembre

- Après accord de la PMI, la section « turquoise » (salle du personnel) devient le réfectoire
- Après aménagements, la section « rose » est réutilisée

Organisation linge

- Juillet puis septembre – octobre = prestations externes - 5 fois par semaine
- Novembre = achats électroménagers + prestations externes - 2 fois par semaine

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025



ID : 013-211301197-20250925-D_3_VI_2025_ANX-CC

Organisation cuisine

- Livraison en liaison froide dès la réouverture avec aménagement du bureau du bas comme point de réchauffe

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025



ID : 013-211301197-20250925-D_3_VI_2025_ANX-CC

Les Données comptables

Siège social

Lotissement Langesse
1581, avenue Paul Jullien
13100 Le Tholonet
04 13 10 80 50



www.lamut.fr

Organisme régi par le Code de la Mutualité
N° SIREN 352 098 151

1. Le compte de résultat annuel de l'exploitation de la délégation accompagné des rapports des commissaires aux comptes,

Le compte de résultat rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

Reprise en gestion de l'établissement le 1^{er} janvier 2022

- Comptes de résultats CAF 2024
- Rapport CAC validant les comptes après AG

L'assemblée générale de la Mut' aura lieu le 24 juin 2025, le rapport du CAC sera transmis suite à son approbation par l'instance.



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Cette déclaration a été transmise à votre caf le 07/03/2025 à 12:08:11

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : MAC CARNOUX AVENIR

> Synthèse des données déclarées

	Réelle 2024	Réelle 2023	Réelle 2022
Nombre d'heures réalisées	117 052,00	141 618,00	133 487,00
Nombre d'heures facturées	128 032,00	154 300,00	153 324,00
Nombre d'heures non facturées prises en charge par la PSU sur décision Cnaf	0,00		
Taux de ressortissants du régime général	98,12	98,12	98,12
Capacité d'accueil théorique	177 375,00	189 750,00	189 750,00
Total charges	1 239 612,40	1 147 601,40	1 315 313,60
Participations familiales déductibles de la PS	268 008,40	310 905,40	303 306,40
Prix de revient	11,28	8,85	9,85
Prix de revient plafond	9,30	8,98	8,42
Taux de facturation calculé	109,38	108,96	114,86
Résultat de l'exercice	-70 350,00	1 224,50	-123 272,10
Montant de la subvention PSO	510 826,57 *	582 040,78	540 883,04

> Montant de la subvention PSO **estimé** sur la base de votre déclaration réelle 2024 :

510 826,57 € *

**Le présent document constitue une estimation du montant de la subvention PSO, pour l'année indiquée, à partir des informations que vous avez saisies au cours des étapes précédentes, il ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention PSO à percevoir. Ce document ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement. Dès lors il ne doit pas être présenté à des organismes pour bénéficier d'un avantage quelconque.*



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : MAC CARNOUX AVENIR

> Données d'activité déclarées

Autorisation de Fonctionnement	Autres données
Date début d'autorisation de fonctionnement	22/11/2023
Date fin d'autorisation de fonctionnement	
Nombre de places 0 à moins de 6 ans	75

Heures de présence

Nombre d'heures de présence	117 052,00
-----------------------------	------------

Heures facturées

Nombre d'heures facturées	128 032,00
---------------------------	------------

Nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'AEEH	2.00
Nombre d'enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection	0.00
Nombre d'heures facturées liées aux enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH	1864.00
Nombre d'heures facturées pour les enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection	0.00
Nombre d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté	27.00
Nombre de places réservées enfants de personnel	0.00
Nombre d'assistants maternels	0.00
Nombre d'enfants inscrits dont un des parents est engagé dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	0.00
Nombre d'ETP : Fonctions de direction	1.00
Nombre d'ETP : Encadrant directement les enfants	18.15
Nombre d'ETP : Autres catégories de personnel	2.71
Poste(s) à pourvoir : Fonctions de direction	0.00
Poste(s) à pourvoir : Encadrant directement les enfants	0.00
Poste(s) à pourvoir : Autres catégories de personnel	0.00



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : MAC CARNOUX AVENIR

➤ Données financières déclarées

Charges			Produits		
60CCHES	Achats : couches	4 922,00	70623	Prestation de Service reçue de la Caf	559 734,70
60REP	Achats : repas	59 954,10			
60MPEDA	Achats : matériel pédagogique	3 910,00			
60AUT	Achats : autres achats	31 252,40			
611	Sous-traitance générale	18 401,60	70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
613-614	Locations mobilières et immobilières + Charges locatives	27 161,80			
61AUT	Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR	20 648,90			
621	Personnel intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)	70 166,70	70626	Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	107 486,30
62AUT	Autres comptes 62 (622 à 629) : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires	10 443,20	70641	Participations familiales déductibles de la PS	268 008,40
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	61 591,40	70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	
63B	Autres impôts et taxes	148,20	708	Produits des activités annexes	
64	Frais de personnel	848 151,50	741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
			742	Subventions et prestations de service régionales	
			743	Subventions et prestations de service départementales	
			744	Subventions et prestations de service communales	125 113,70
			7451	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
			7452	Subventions d'exploitation Caf	
			746	Subventions d'exploitation et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	
			747	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges

65	Autres charges de gestion courante	676,50
66	Charges financières	75,30
67	Charges exceptionnelles	75 112,00
6811-6812	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles + Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	6 996,80
68AUT	Autres comptes 68 (6815 à 687) : Dotations aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfices	
	Total charges	1 239 612,40
86	Contributions volontaires	80 609,90
CC	Total charges et contributions volontaires	1 320 222,30
	Résultat	-70 350,00
44571	Tva collectée	

Produits

7481	Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne	
7488	Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques	
75	Autres produits de gestion courante	10,90
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions	25 091,00
79	Transfert de charges	83 817,40
	Total produits	1 169 262,40
87	Contrepartie des contributions volontaires	80 609,90
PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires	1 249 872,30
44566	Tva déductible	

Siège social

Lotissement Longesse
1581, avenue Paul Jullien
13100 Le Tholonet
04 13 10 80 50



www.lamut.fr

Organisme affilié par le Code de la Mutualité
N° SIREN 322 098 151

2. Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant indiquées d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

Compte de résultats détaillé 2024

L'établissement possède sa propre comptabilité analytique, les factures le concernant sont directement imputées au compte du multi accueil.

Les charges indirectes (dépenses liées aux membres du réseau Petite Enfance – hors frais de structure), principalement liées aux déplacements, sont calculées **au prorata du nombre de places** sur l'ensemble du réseau. Elles représentent 0,2 % des dépenses totales.

Les frais de structure représentent 5,6 % du compte de résultat ici présenté (hors contributions volontaires) similaires aux frais de gestion budgétés 5,3 %.

60216*,60226	COUCHES	4 922,02
606801*	REPAS	59 954,06
60625*,6063*	MATERIEL PEDAGOGIQUE	3 909,98
60*,<>60216*	AUTRES ACHATS	31 252,43
611*	SERVICES EXTERIEURS	18 401,61
6132*	LOCATIONS	24 801,52
614*	CHARGES LOCATIVES	2 360,24
61*,<>611*,<>	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 648,85
621*	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00
62*,<>621*	AUTRES 62	10 443,19
63*	IMPOTS ET TAXES	61 739,57
64*	CHARGES DE PERSONNEL	848 151,50
65*	CHARGES DIVERSES	676,53
66*	FRAIS FINANCIERS	75,32
67*	CHARGES EXCEPTIONNELLES	75 111,98
6811*	AMORTISSEMENTS IMMO CORP & INCOF	2 750,51
68*,<>6811*	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	4 246,30
69*	IMPOTS SUR LES BENEFICES	0,00
	Total CHARGES 1	1 169 445,61
	Frais de siège	70 166,74
	contribution volontaire	106 000,00
	Total Charges 2	1 345 612,35
706041*	PRESTATIONS CAF	511 324,66
706042*	PRESTATIONS MSA	12 035,05
706045*	PRESTATIONS CAF CTG	107 486,25
706046*	PRESTATIONS CAF BONUS ATTRACTIVITE	36 375,00
706040*	PRESTATIONS FAMILIALES	268 008,40
706043*	PRESTATIONS COMMUNES	125 113,72
706044*	PRESTATIONS ENTREPRISES	0,00
708*	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES	0,00
74*	SUBVENTIONS & AIDES COVID	0,00
75*	AUTRES PRODUITS DIVERS	10,89
76*	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77*	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
78*	REPRISES PROVISIONS	25 090,96
79*	TRANSFERT DE CHARGES	83 817,37
	PRODUITS	1 169 262,30
	contribution volontaire	106 000,00
	Total Charges 2	1 300 353,26
	RESULTAT	-70 350,05

3. Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

U.G.T.	Descriptif	Date de déb	Valeur brute	Valeur amori	Cumul début	Dotations exp	Cumul fin (El	Valeur Nette	Partage
PE CARNOUX	PECARNOUX ADP SIGNALÉTIQUE	13/05/2022	3207,60	3207,60	750,74	458,23	1208,97	1998,63	UT
PE CARNOUX	PE CARNOUX ELECPRO-TVX PLACARD COULISSANT+PLOMBERIE	29/09/2022	1040,00	1040,00	186,83	148,57	335,40	704,60	UT
PE CARNOUX	PE CARNOUX SCIPLINE- PC LENOVO	06/02/2023	1210,20	1210,20	363,61	403,40	767,01	443,19	UT
PE CARNOUX	PE CARNOUX SCIPLINE BADGEUSE TERRA	06/02/2023	1123,20	1123,20	337,47	374,40	711,87	411,33	UT
PE CARNOUX	PE CARNOUX QUIETANIME-ARMOIRE POSITIVE INOX 700L	21/02/2023	2190,00	2190,00	269,14	312,86	582,00	1608,00	UT
PE CARNOUX	PE CARNOUX REAFFEC A-R LES3OURS-11 TABOURETS ERGONOM	01/07/2023	1338,95	1338,95	135,00	267,79	402,79	936,16	UT
PE CARNOUX	PE CARNOUX CIDEXPORT-PC HP Pro 400 G9	25/06/2024	974,40	974,40	0,00	168,61	168,61	805,79	UT
PE CARNOUX	PE CARNOUX AVENIR CONCEPTPRO FRE TVX PORTAIL-AVOIR/FA	09/07/2024	8431,38	8431,38	0,00	405,44	405,44	8025,94	UT
PE CARNOUX	PE CARNOUX ELECPRO-BRANCHEMENT ELECTRIQUE DU PORTAI	09/07/2024	1002,00	1002,00	0,00	48,18	48,18	953,82	UT
PE CARNOUX	PE CARNOUX AVENIR ELECPRO-POSE GROOM EXTERIEUR INOX	05/08/2024	1038,00	1038,00	0,00	42,26	42,26	995,74	UT

4. Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

- Dotations aux amortissements 2024 : 2 750 € vs 2 500 € budgété
 - Investissement sur l'année = 11 450 €

La programmation des investissements 2024 a été impactée par le sinistre lié à l'incendie. Cependant, la sécurisation du portail (9 433 €) et le changement de la table de change de la section turquoise (6 061 €) ont bien été réalisés.

5. Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

- Comparaison : budget de fonctionnement proposé et compte de résultat réalisé
Document amortissements crèche Carnoux (tableur rapport technique et financier)

	Compte résultat 2024	Compte résultat 2023	Budget prévisionnel	Evolution 23-24	Ecart prévisionnel / réalisé 2024
60	100 038	102 895	101 300	-2,8%	-1,2%
<i>Fournitures non stockables (eau, gaz, électricité, carburants)</i>	21 316	26 645	20 000	-20,0%	6,6%
<i>Petit équipement - Fourniture d'ateliers et d'activités</i>	4 099	5 437	7 000	-24,6%	-41,4%
<i>Fournitures administratives - Fourniture de bureau</i>	1 110	1 179	2 500	-5,8%	-55,6%
<i>Linge et vêtement de travail</i>	49	166	2 000	-70,6%	-97,6%
<i>Autres matières et fournitures (pts entretien, pharma, hygiène bb)</i>	10 334	18 114	14 800	-43,0%	-30,2%
<i>Alimentation, boissons</i>	59 954	51 354	52 500	16,7%	14,2%
<i>Autres achats - (Prestations de service)</i>	3 176		2 500		27,0%
61	66 034	51 355	35 925	28,6%	83,8%
<i>Sous-traitance générale - Activités externes</i>	18 402	7 835	1 600	134,9%	1050,1%
<i>Locations immobilières</i>	32 935	27 487	19 325	19,8%	70,4%
<i>Entretien et réparations</i>	6 229	7 646	8 000	-18,5%	-22,1%
<i>Maintenance</i>	5 731	5 616	4 000	2,0%	43,3%
<i>Prime d'assurance</i>	2 738	2 594	2 500	5,6%	9,5%
<i>Documentation</i>	167	176	500		-66,5%
<i>Frais de séminaires, colloques, conférences</i>	11				
62	80 788	86 815	76 500	-6,9%	5,6%
<i>Personnel intermédiaire</i>		8 862			
<i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	1 237	4 658	8 000	-73,4%	-84,5%
<i>Publicité - Publications</i>	42	433	500	-90,4%	-91,7%
<i>Déplacements, missions et réceptions</i>	5 614	4 404	2 500	27,5%	124,5%
<i>Frais postaux et télécommunications</i>	2 209	1 959	2 500	12,8%	-11,7%
<i>Services bancaires et assimilés</i>	1 521	1 542	1 000	-1,4%	52,1%
<i>Formation</i>			2 000		-100,0%
<i>Autres charges externes - frais communs</i>	70 167	64 957	60 000	8,0%	16,9%
63	61 740	60 475	64 160	2,1%	-3,8%
64	848 152	837 933	838 283	1,2%	1,2%
<i>Salaires CDI</i>	586 222	597 570	608 385	-1,9%	-3,6%
<i>Salaires CDD</i>	53 115	34 901	8 000	52,2%	563,9%
<i>Charges sociales</i>	208 815	205 461	221 898	1,6%	-5,9%
65	677	1 339			-49,5%
66	75	-			
67	75 112	-			
68	6 997	6 789	8 500	3,1%	-17,7%
<i>Dotation aux amortissements des immobilisations</i>	2 751	1 784	2 500	54,2%	10,0%
<i>Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation</i>	4 246	5 005	6 000	-15,2%	-29,2%
<i>Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants</i>					
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>					
69					
total	1 239 612	1 147 600	1 124 668	8,0%	10,2%

6. Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles

Suivi des vérifications réglementaires et maintenances

Conformément au contrat, les vérifications réglementaires sont réalisées par la Mairie. La Mut prend en charge le contrôle annuel de l'aire de jeux ainsi que les prélèvements eau, alimentaires et de surface.

Suivi des travaux

Principaux travaux	Dates	Prise en charge
Changement du portail	juil-24	La Mut
Plan de change section turquoise	Aout 2024	La Mut
Travaux divers suite passage PMI (rebouchage trou dans le mur, protection de portes , déplacement toboggan)	nov-24	La Mut

7. Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public,

Analyse comparative : compte de résultat 2024 vs 2023 vs budgété

Le « CEP initial » annexé à l'offre a été déposé en novembre 2021 en € constant comme demandé dans le cahier des charges.

L'écart entre le « CEP initial » de l'offre et le CR 2024 est de + 114 000 € (soit 10 % du budget total), s'explique par 72 319 € de charges exceptionnelles impactées dans les comptes 2024 et liées au sinistre. En neutralisant ces dépenses, l'écart entre le CR 2024 et le prévisionnel est de + 35 k€ (soit 3,19 %). Soit dans la même lignée que l'écart constaté l'année précédente (+ 22 k€, soit 2%).

Nous notons cependant certaines évolutions de postes de charges entre 2023 et 2024 soit :

- Compte 60 (- 2 857 €) marqué par :
 - Des dépenses de produits d'entretien mieux maîtrisées (5 412 € en 2025 vs 12 049 € en 2023)
 - Des dépenses d'alimentation en légère augmentation de 16%. Le nombre d'enfants accueillis a diminué et l'établissement a été ouvert moins de jours qu'en 2023 (215

jours vs 230 avec une fermeture du 3 juin au lundi 24 juin). Cependant, le sinistre ayant rendu la cuisine inopérante, nous avons basculé sur la fin de l'année et jusqu'à la réouverture complète en mars 2025, sur de la liaison froide. La PMI a validé une organisation en mode dégradé avec l'installation d'un office temporaire dans le bureau administratif du bas.

- Comptes 61-62 (+ 8 000 €) marqués par :
 - Augmentation de la sous-traitance générale : + 10,6 k€ qui correspond au coût de la sous-traitance blanchisserie à partir du mois de juillet
 - Entretien – réparation – maintenance : 12 k€ vs 13 k€ en 2023 = équivalent au budget
 - Augmentation redevance / loyer (+5,5 k€)
 - Autres charges externes = frais de gestion 5,6 % du budget total
- Masse salariale (63-64) en augmentation par rapport à 2023 (+ 11,5 k€). Cette évolution s'explique par différents aspects :
 - Une maîtrise de la masse salariale du fait de la réduction de l'agrément à partir de la réouverture du service le 24 juin
 - L'impact du bonus attractivité à partir de juillet 2024 (soit + 26 581€ bruts non chargé)
- Compte 67 : charges exceptionnelles :
 - Les dépenses engendrées en 2024 liées au sinistre ont été comptabilisées dans le compte de charges exceptionnelles (72 k€), soit le détail suivant :

01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX WESCO-VAISSELLE + COUVERTS + GOBELETS PE CARNOUX	2 116
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX REAFFECT LAMI-AL_4469_PE-CARN-AV_13/06/2024 LAVE VAISSELLE SIEMENS PE CARNOUX AVENIR	739
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX LESISAIRTECH-NETTOYAGE MOBILIER INOX SUITE INCENDIE PE CARNOUX	1 110
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX LESISAIRTECH-NETTOYAGE LINGE VETEMENTS + RIDEAUX SUITE INCENDIE PE CARNOUX	2 970
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX LESISAIRTECH-ASSAINISSEMENT ET DECONTAMINATION DU MOBILIER DES GRANDS PE CARNOUX	7 212
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX LESISAIRTECH-ASSAINISSEMENT ET DECONTAMINATION DU MOBILIER DES BB PE CARNOUX	8 760
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX HERVETHERM-MISE EN SECURITE DES CLIMS SUITE A INCENDIE PE CARNOUX	408
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX EUROFEU-3 ALARMES PE CARNOUX	1 391
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX ELECPRO-TRAVAUX ELECTRICITE PE CARNOUX	684
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX ELECPRO-SECURISATION AVANT NETTOYAGE JET DEAU SUITE INCENDIE PE CARNOUX	395
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX ELECPRO-RV COMMISSION EXTRAORDINAIRE PE CARNOUX	234
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX ELECPRO-REPRISE CABLE RJ 45 INTERNET PE CARNOUX	462
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX ELECPRO-INTERV POUR DIAGNOSTIC SUITE INCENDIE PE CARNOUX	1 067
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX CREATION LIGNE VOLET ROULANT REMISE EN FONCTION SONNETTE	641
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX AMGHAR-SECURISATION ELECTRICQUE AVANT NETTOYAGE SUITE INCENDIE PE CARNOUX	1 182
01/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX IGS-NETTOYAGE SUITE INCENDIE PE CARNOUX	480
02/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX WESCO 3 TAPIS + 3 PICHETS	463
03/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX GRANJARD-BAVOIRS PE CARNOUX	583
05/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX POYETMOTTE-SERVIETTE + GIGOTEUSE + GANT + TORCHON PE CARNOUX	926
09/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX EUROFEU-VERIFICATION EXTINCTEURS PE CARNOUX	486
11/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX ELECPRO-TRAVAUX ELECTRICITE SALLE SUD PE CARNOUX	3 354
11/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX AMGHAR-DALLES PLAFOND + RELAMPING PE CARNOUX	1 825
16/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX WESCO-PICHETS + TAPIS PE CARNOUX	277
18/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX EUROFEU-PLANS D EVACUATION PE CARNOUX	832
22/07/2024	INCENDIE PE CARNOUX LOXOS-MEUBLE DE CHANGE PE CARNOUX	6 061
14/08/2024	INCENDIE PE CARNOUX WESCO-MOBILIER TABLES + FAUTEUIL PE CARNOUX	11 316
21/08/2024	INCENDIE PE CARNOUX WESCO-56 CHAISES EN BOIS PE CARNOUX	3 722
17/09/2024	INCENDIE PE CARNOUX ELECPRO-REPRISE ALIMENTATION DE LA CHAUDIERE PE CARNOUX	2 100
21/10/2024	INCENDIE PE CARNOUX ELECPRO-RACCORDEMENT ELECTRIQUE + PLOMBERIE PE CARNOUX	2 634
22/10/2024	INCENDIE PE CARNOUX LAMI-AL_5624_PE-CARN-AV-NDF PMT FACT DARTY 05/10/24 1 LAVE LINGE	489
22/10/2024	INCENDIE PE CARNOUX LAMI-AL_5608_NDF PMT DARTY 1 SECHE LINGE 24/09/24	589
08/11/2024	INCENDIE PE CARNOUX MATHOU-85 COUCHETTES EMPILABLES PE CARNOUX	6 653
		72 162

- Dotations / risques (68)
 - Investissement : augmentation des dotations liée aux investissements réalisés sur l'année 2024.

Analyse masse salariale

	Nombre heures budgété	Nombre heures travaillées total	Nombre heures CDI	Nombre heures CDD	Nombre heures intérim
2024	44 136 h	38 669 h	34 927 h	3 742 h	
2023	45 501 h	41 316 h	38 527 h	2 476 h	313 h
2022	45 501 h	43 681 h	36 856 h	6 825 h	-

A partir du mois de juillet : adaptation de l'organigramme au regard de la diminution de la jauge d'accueil : cible organigramme = passage de 25,14 à 23,5 Etp

Départs :

- Démissions : 4
- Ruptures période d'essai : 5 (initiative salarié)
- Ruptures anticipées CDD : 0
- Licenciements : 1 (inaptitude)
- Ruptures Conventionnelles : 0
- Nombres de CDD : 20
- Personnes en CDD sur ces contrats : 9
- Nombres de CDI : 12
- Départs en retraite : 2

- Un « taux de présence » des professionnelles en baisse (88 % vs 91 % en 2023) :
 - En neutralisant le mois de juin (3 semaines de fermetures et personnel en majorité en chômage partiel (seules la direction et direction adjointe étaient présentes), le taux de présence est similaire à celui de 2023, soit 91 % avec :
 - Un taux de présence CDI de 83 % vs 85 % en 2023
 - Un taux de présence CDD de 8%

8. Un état annuel d'engagement de la provision pour renouvellement et réparation prévue à l'article 20.

- Renouvellement petit équipement pour 4 100 € vs 5 437 € en 2022 vs 7 000€ au budget (à signaler qu'une partie du renouvellement du petit matériel apparait dans les charges exceptionnelles, achats liés aux dépenses après sinistre)
- Réparation maintenance pour 12 000 € vs 13 200 € en 2023 vs 12 000 € au budget

Analyse de la qualité de service

L'analyse de la qualité du service mentionné à l'article L.1411-3 du CGCT comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le Délégué pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le Délégué ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle

1. L'effectif du service, les qualifications correspondantes et les salaires versés, y compris pour les intervenants extérieurs,

Engagement 2 :
Garantir la qualité de service et la prise en charge personnalisée de tous les enfants

L'organigramme du personnel

L'organigramme est en perpétuel mouvement. Celui fourni ci-dessous correspond à la dernière mise à jour de 2024.

	NOM/prénom	Qualification	CDI /CDD	temps travail hebdomadaire	temps de travail mensuel	temps de travail auprès des enfants	temps de travail mensuel auprès des enfants	
pôle de direction	SALASSA Sandrine	Puéricultrice	CDI	35	151,67		0,00	
	PAILLET Célia	EJE	CDI	35	151,67	8,25	35,75	
infirmière/ psychomotricien (hors direction)	HELIAS Sabine	Référent santé	CDI	60 heures/an			0,00	
	JEAN Catherine	Psychologue		50 heures/an			0,00	
	APERLO Marie Maelle	Psychomotricienne	CDI	35		35,00		
	MALFITANO Céline	Infirmière	CDI	14	60,67		0,00	
EJE (hors direction)	RIVERA Aline	AP contrat alternance EJE	CDI	35	151,67 0,00	35,00	151,67 0,00	
Auxiliaire	NASCIMENTO Ingrid	AP	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
	BOURGAU Mélanie	AP	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
	FAVONI Clara - Maternité	AP	CDI	0	0,00	0,00	0,00	
	FEBBRAIO Delphine - Maternité	AP	CDI	0	0,00	0,00	0,00	
	OLIVER Virginie - Maternité	AP	CDI	0	0,00	0,00	0,00	
	CARDON Virginie	AP	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
	CLERET Justine	AP	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
	MEDIONI Sacha	AP	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
CAP PE	CANECADAS Marie Odile	CAP PE	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
	ANDRE Alexandra	CAP PE	CDI	30	130,00	30,00	130,00	
	FRAIOLI Lisa	CAP PE	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
	BERGERON Lauren	CAP PE	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
	FOSSE Stéphanie	CAP PE	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
	SEROUEL Meriem	CAP PE	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
	SERRANO Lisa	BAFA	CDI	35	151,67	35,00	151,67	
	BRIZZI Marion	CAP PE	CDI	28	121,34	28,00	121,34	
	MERCIER Joyce	CAP PE	CDI	15	65,00	15,00	65,00	
	MONIOT Aurélie	CAP PE	CDD jusqu'au 17/12	35	151,67	35,00	151,67	
	TRABUCO Amandine	CAP PE	CDD jusqu'au 23/12	35	151,67	35,00	151,67	
PETTINO Annick	CAP PE	CDI	30	130,00	30,00	130,00		
cuisine	LUCENA Rosa			35	151,67 0,00 0,00		0,00 0,00 0,00	
	HACHANI Karima		CDI	30	130,00		0,00	
Agent polyvalent	SEROUEL Rougaya		CDI	30	130,00		0,00	
					23,06	18,18	17,18	
					23,06			
				ETP	%	ETP	%	
				personnel diplômé	9,40	40,77%	7,24	39,80%
				personnel non diplômé	13,66	59,23%	10,94	60,20%

Salaires versés au 31/12/2024

Animateur(trice) PE	230 026
Auxiliaire de puériculture	226 498
Directeur(trice) Etabl PE	44 143
Agent Polyvalent	39 991
Directeur(trice) Adj Etabl PE	29 492
Cuisinier(ère)	29 109
Commis de Cuisine	11 052
Psychomotricien(ne)	10 297
Educateur(trice) Jeunes Enfants	7 187
Infirmier(ère)	4 967
	632 763

Soit les éléments suivants précisant la composition de la ligne 64 – salaires bruts :

- 587 574 € au titre des rémunérations brutes 2024 du personnel de l'établissement dont :
- 26 581 € de bonus attractivité, rémunération brute du personnel de l'établissement
 - Accord validé pour la branche Mutualité le 5 septembre avec rétroactivité au 1^{er} juillet, soit une indemnité forfaitaire mensuelle pour un salarié à temps plein :
 - 230 euros bruts pour les professionnels diplômés relevant de la catégorie 1
 - 150 euros bruts pour les professionnels relevant de la catégorie 2
- 17 035 € indemnités de départ à la retraite
- 1 172 € de primes et gratifications

2. Les modifications éventuelles de l'organisation du service

Engagement 2 :
Garantir la qualité de service et la prise en charge personnalisée de tous les enfants

Principaux mouvements du personnel

Nom du salarié / diplôme (départ)	Remplacé par / diplôme	Changement date
GUZMAN Maylis psychomotricienne (Directrice adjointe)	PAILLET Célia	Avril 2024

Des mouvements du personnel début 2024 qui ont entraîné des choix d'organisation

- Février 2024 = EJE de terrain, recrutée en novembre qui passe directrice adjointe
- Rentrée 2024 = Recrutement psychomotricienne
- Rentrée 2024 = Missions pour auxiliaire de puériculture en tant qu'EJE

Mise en conformité avec le décret

- Mai 2024 = Recrutement d'un temps infirmier (0,4 Etp)
- Septembre 2024 = Changement du référent santé
- Recrutement d'un EJE en cours

Stagiaires

Nature des stages	Durée	Nombre de stagiaires accueillis
Bac	10 semaines sur 5 mois	2
Auxiliaire de Puériculture	5 semaines	3
Bac pro ASSP	5 semaines	1
CAP AEPE	1 semaine	2
Prépa concours Auxiliaire de Puériculture	1 semaine	1

3. L'évolution générale des locaux et matériels,

Engagement 1 :
Accueil et information des familles dans des espaces conviviaux et adaptés

Modalité d'organisation des espaces : agrément, nombre de sections, nombre de places par section

L'agrément délivré au multi accueil en date du 22/01/2024 permet d'accueillir 75 enfants dans des locaux colorés, décorés par les réalisations plastiques des enfants.

L'établissement est organisé en 5 sections. Une section des bébés, une section des moyens bébés, une section de moyens et deux sections de grands.

Le pôle « Bébé » est organisé avec une section jaune de 3 à 12 mois et, une section rose de 12 à 15 mois.

Dans le pôle « grands » nous avons la section des ciels (16-24 mois), la section des turquoises et des verts (24 -36 mois)

La cuisine est préparée sur place par une cuisinière.

Nous avons une salle de psychomotricité, une salle d'activités manuelles, 5 jardins extérieurs propres aux sections.

Suite à l'incendie du 1^{er} juin, la structure a fermé jusqu'au 23 juin 2024, réouverture partielle le 24 juin en priorisant les familles n'ayant pas trouvé de moyen de garde durant cette période.

A partir du 19 Aout 2024 l'agrément est descendu à 70 enfants répartis en 4 sections comprenant la section des bébés, la section des moyens et les deux sections des grands. Les locaux ayant été réduits suite à l'incendie, la crèche ne dispose plus que de la salle du toboggan, l'ancienne salle d'art a été réaménagée en salle de psychomotricité et le hall d'accueil modifié en salle d'activités.

Date dernière visite de la PMI : 17/12/2024

Du mobilier et du matériel pédagogique adaptés et aux normes pour un accueil sécurisé

La Mut' - Mutualité Française PACA SSAM est affiliée au Groupement d'Achats Mutualistes (GAM). Le GAM a obtenu des conditions d'achat préférentielles avec différents fournisseurs pour l'achat de matériel pédagogique et mobilier.

Ainsi la direction de l'établissement a la possibilité de choisir du matériel entre différents prestataires reconnus dans le champ de la petite enfance.

Vous trouverez ci-après les principaux achats réalisés auprès de notre groupement d'achats mutualistes à des conditions préférentielles. Ces achats s'inscrivent dans le nécessaire réassort et renouvellement du mobilier et matériel.

Ils sont une réponse au projet porté par l'équipe. Enfin ils s'inscrivent dans un cadre budgétaire établi en début d'année avec la direction de l'établissement.



Fournisseurs	Description achats mobilier et matériel pédagogique
AMAZON	Nouveaux jouets de construction, d'imitation et de motricité fine 1000€
PICHON	Livres 500€
MATHOU	Meuble bas de jeux section bébé 380€
IKEA	Plaid, caisses de rangement 160€

La Mut' s'inscrit dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Dans ce cadre, elle travaille en lien avec l'équipe à promouvoir la création d'activités autour de matériau recyclé.

Exercices de sécurité

La Mut' met à disposition un outil sur les consignes de vigilance dans l'établissement.

Il se compose des instructions suivantes :

- Consignes génériques de vigilance,
- Contrôle des entrées,
- Gestion de l'évacuation,
- Gestion du confinement.

Tout au long de l'année, lors de réunions d'équipes, la direction de l'établissement a eu l'occasion de reprendre les éléments et de retravailler les protocoles.

Deux exercices d'évacuation sont organisés chaque année.



Exercice d'évacuation	
Date exercice 1	18/04/2024
Date exercice 2	17/10/2024

Exercice confinement

Date exercice 1	25/11/2024
-----------------	------------

4. - Tous les éléments permettant d'évaluer la fréquentation mensuelle,

Bilan de la commission d'attribution des places

Bilan commission d'attribution des places (rentrée de septembre)	
Date commission attribution des places	Avril
Nombre de départs	52
Nombre d'arrivées	36
Nombre de familles qui ont souhaité augmenter leur contrat d'accueil	5

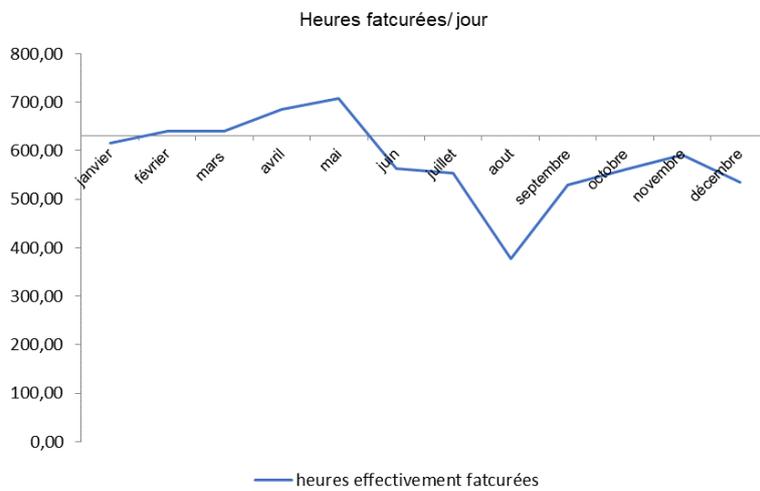
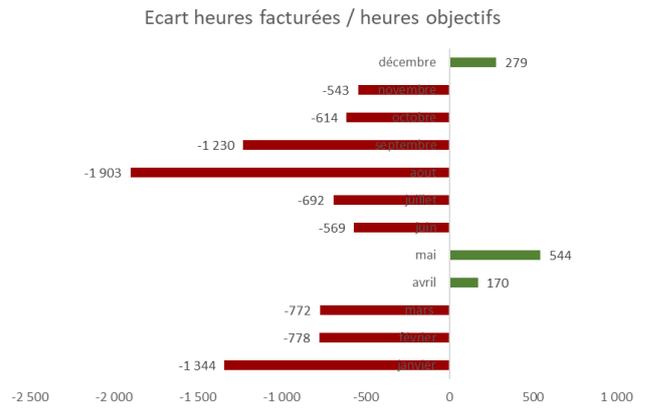
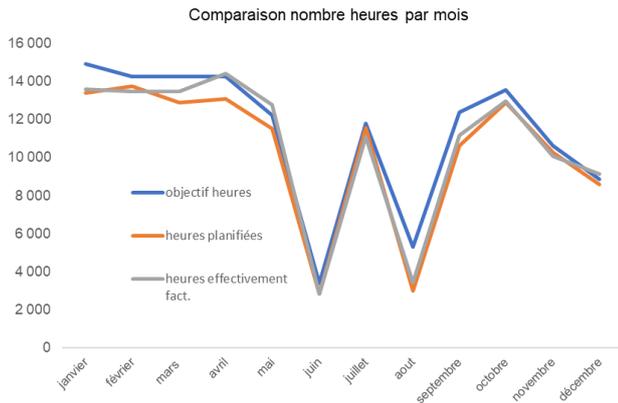
Activité 2024 - Une analyse en 3 - temps

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
jours	22	21	21	21	18	5	20	9	21	23	17	17	215
capacité théorique	18 150	17 325	17 325	17 325	14 850	4 125	15 400	6 930	16 170	17 710	13 090	13 090	171 490
objectif heures	14 891	14 214	14 214	14 214	12 183	3 384	11 771	5 298	12 359	13 537	10 594	8 828	135 488
heures planifiées	13 380	13 735	12 841	13 049	11 502	2 815	11 551	2 976	10 585	12 879	10 226	8 577	124 116
heures effectivement fact.	13 547	13 436	13 442	14 384	12 727	2 815	11 079	3 395	11 129	12 923	10 051	9 107	128 035

- **Un début d'année 2024 marqué par un ralentissement de l'activité :**
 - Moins d'enfants dans la continuité de dernier semestre 2023
 - Un nombre de semaines de congés plus important en comparaison au premier semestre 2024 (impact de la 1^{ière} semaine de janvier (moyenne de 50 enfants par jour contre 76,8 sur les autres jours du mois de janvier)
- **Des actions correctives mises en place :**
 - Augmentation du nombre d'enfants accueillis (72 enfants / jour en janvier ; 74,4 en février ; 74,5 en mars ; 81,7 en avril ; 83,2 en mai)
 - Un taux d'occupation financier qui remonte. Une tendance à évaluer et à confirmer sur les prochains mois :
 - 74,6 % en janvier fortement impacté par la première semaine de janvier
 - 77,6 % en moyenne sur février – mars
 - 83 % en avril
 - 86 % en mai
- **A compter de juillet, l'impact du sinistre : réajustement de l'agrément et de l'objectif**
 - Pas de possibilité d'aller au-delà de 70 places d'agrément
 - Un nombre d'enfants en baisse du fait de la jauge d'accueil limitée :
 - 106 en mai et 101,8 en moyenne par mois de janvier à mai
 - 86 en octobre et 82,5 en moyenne par mois d'octobre à décembre
 - Un taux d'occupation financier dégradé
 - La montée en charge progressive d'une rentrée



Année 2024



Les comparaisons sur les années précédentes n'ont que peu de valeur au regard de la réduction de l'activité entraînée par la fermeture du mois de juin et de la diminution de l'agrément à compter de fin juin.

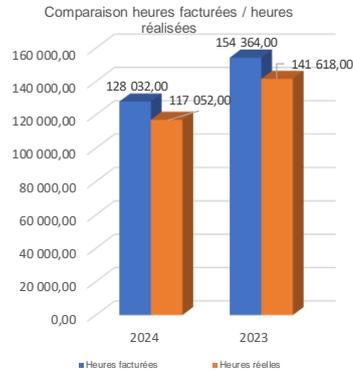


5. Tous les éléments permettant de cerner la typologie des familles accueillies,

TABLEAU DE BORD PUBLIC ACCUEILLI ET CONDITIONS D'ACCUEIL

la Mut'

Activité	2024	2023
Nombre de jours d'ouverture	215,00	230,00
Capacité théorique (CT)	177 375,00	189 750,00
Heures facturées	128 032,00	154 364,00
Heures réelles	117 052,00	141 618,00
Totale participation parentale	268 008,40	310 905,00



Taux de fréquentation	72,00%	81,00%
Taux d'occupation réel	66,00%	75,00%
Taux de facturation	109,38%	109,00%
Prix moyen horaire (en €)	2,09	1,98

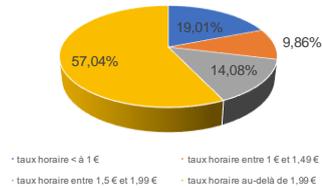
Typologie familles accueillies

Nombre d'enfants différents accueillis sur l'année	142	
taux horaire < à 1 €	27	19,01%
taux horaire entre 1 € et 1,49 €	14	9,86%
taux horaire entre 1,5 € et 1,99 €	20	14,08%
taux horaire au-delà de 1,99 €	81	57,04%

source Hopis : Etats et stats / rapport d'activité / 3. Participations familiales / valeur

142

Typologie des familles accueillies



Nature et nombre des contrats sur l'année

contrats réguliers	138	97,18%
contrats occasionnels	4	2,82%
	142	

ok

Nombre de contrats de 4 à 5 jours/semaine	66	75,00%
Nombre de contrats de 2 à 3 jours/semaine	13	14,77%
Nombre de contrats de moins de 2 jours/semaine	9	10,23%
	88	

Nature des contrats selon leur durée



Autres indicateurs

PAI Alimentaires	2
PAI Asthme	1
PAI Epilepsie	
PAI Autres motifs	1
	4

Enfant présentant un handicap ou affection chronique	0
--	---

Nombre d'accidents ayant entraîné l'hospitalisation	0
---	---

Nombre d'accidents ayant entraîné intervention des secours	0
--	---

Nombre de décès d'enfant confié	0
---------------------------------	---

Siège social

Lotissement Longesse
1581, avenue Paul Jullien
13100 Le Tholonnet
04 13 10 80 50



www.lamut.fr
Organisme affilié par le Code de la Mutualité
N° SIREN 522 098 151

6. La copie des dossiers transmis à la Caisse d'Allocations Familiales,

Budget prévisionnel CAF 2024

Le compte de résultat 2024 est présenté dans la partie « compte de résultat annuel de l'exploitation de la délégation accompagné des rapports des commissaires aux comptes »)



Déclaration actualisée Septembre 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Cette déclaration a été transmise à votre caf le 30/10/2024 à 15:53:02

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : MAC CARNOUX AVENIR

> Synthèse des données déclarées

	Actualisée Septembre 2024	Réelle 2023	Réelle 2022
Nombre d'heures réalisées	109 162,00	141 618,00	133 487,00
Nombre d'heures facturées	118 735,00	154 300,00	153 324,00
Nombre d'heures non facturées prises en charge par la PSU sur décision Cnaf			
Taux de ressortissants du régime général	98,12	98,12	98,12
Capacité d'accueil théorique	174 900,00	189 750,00	189 750,00
Capacité d'accueil modulée			
Total charges	1 201 273,00	1 147 601,40	1 315 313,60
Participations familiales déductibles de la PS	246 105,00	310 905,40	303 306,40
Prix de revient	12,09	8,85	9,85
Montant de la subvention PSO	476 326,02 *	582 040,78	540 883,04

> Montant de la subvention PSO **estimé** sur la base de votre déclaration actualisée 2024 :

476 326,02 € *

*Le présent document constitue une estimation du montant de la subvention PSO, pour l'année indiquée, à partir des informations que vous avez saisies au cours des étapes précédentes, il ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention PSO à percevoir. Ce document ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement. Dès lors il ne doit pas être présenté à des organismes pour bénéficier d'un avantage quelconque.



Déclaration actualisée Septembre 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : MAC CARNOUX AVENIR

> Données d'activité déclarées

Autorisation de Fonctionnement	Autres données
Date début d'autorisation de fonctionnement	22/11/2023
Date fin d'autorisation de fonctionnement	
Nombre de places 0 à moins de 6 ans	75
Heures de présence	109 162
Heures réelles du 01/01/2024 au 30/09/2024	
Nombre d'heures de présence	88 219,00
Heures prévisionnelles du 01/10/2024 au 31/12/2024	
Nombre d'heures de présence	20 943,00
Heures facturées	118 735
Heures réelles du 01/01/2024 au 30/09/2024	
Nombre d'heures facturées	95 952,00
Heures prévisionnelles du 01/10/2024 au 31/12/2024	
Nombre d'heures facturées	22 783,00



Déclaration actualisée Septembre 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : MAC CARNOUX AVENIR

> Données financières déclarées

Charges			Produits		
60CCHES	Achats : couches	6 730,00	70623	Prestation de Service reçue de la Caf	476 326,02
60REP	Achats : repas	52 788,00			
60MPEDA	Achats : matériel pédagogique	8 000,00			
60AUT	Achats : autres achats	26 900,00			
611	Sous-traitance générale	8 183,00	70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
613-614	Locations mobilières et immobilières + Charges locatives	19 325,00			
61AUT	Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR	17 061,00			
621	Personnel intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)	84 721,00	70626	Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	107 486,00
			70641	Participations familiales déductibles de la PS	246 105,00
				Participations familiales déductibles de la PS perçues	198 944,00
				Participations familiales déductibles de la PS prévisionnelles	47 161,00
62AUT	Autres comptes 62 (622 à 629) : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires	9 143,00			
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	65 931,00	70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	
63B	Autres impôts et taxes		708	Produits des activités annexes	
64	Frais de personnel	894 398,00	741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
			742	Subventions et prestations de service régionales	
			743	Subventions et prestations de service départementales	
			744	Subventions et prestations de service communales	125 114,00
			7451	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
			7452	Subventions d'exploitation Caf	
			746	Subventions d'exploitation et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 30102024 155303



Déclaration actualisée Septembre 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges		Produits	
		747	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise
		7481	Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne
		7488	Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques
65	Autres charges de gestion courante 1 553,00	75	Autres produits de gestion courante
66	Charges financières	76	Produits financiers
67	Charges exceptionnelles	77	Produits exceptionnels
		78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions
6811-6812	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles + Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir 6 540,00		
68AUT	Autres comptes 68 (6815 à 687) : Dotations aux provisions et dépréciations		
69	Impôts sur les bénéfices	79	Transfert de charges
	Total charges 1 201 273,00		Total produits 955 031,02
86	Contributions volontaires 118 800,00	87	Contrepartie des contributions volontaires 118 800,00
CC	Total charges et contributions volontaires 1 320 073,00	PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires 1 073 831,02

Siège social

Lotissement Langesse
1581, avenue Paul Jullien
13100 Le Tholonet
04 13 10 80 50



www.lamut.fr

Organisme affilié par le Code de la Mutualité
N° SIREN 322 098 151

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025



ID : 013-211301197-20250925-D_3_VI_2025_ANX-CC

Echanges CAF

Date validation dépôt budget prévisionnel	01/03/2024
Date validation actualisation juin	26/09/2024
Date validation actualisation septembre	04/11/2024
Date validation compte de résultat N-1	En cours au 13/05
Date contrôle	/

7. Le bilan pédagogique de l'année écoulée ainsi que les projets prévus pour l'année à venir, - Le projet pédagogique pour l'année suivante,

Engagement 2 :
Garantir la qualité de service et la prise en charge personnalisée de tous les enfants

Le projet pédagogique favorise l'éveil et le développement de l'enfant

Le projet pédagogique de l'établissement tant social, éducatif que pédagogique est consultable sur place. Il est à la disposition des parents et récapitule les activités proposées dans la structure.

La volonté de l'établissement est d'assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité en l'absence des parents sans se substituer à eux ; d'accompagner de manière sécurisante les enfants dans la séparation avec leur famille en les invitant à découvrir le monde qui les entoure, à devenir autonome et à s'éveiller à la vie en groupe.

C'est parce que le tout petit est une personne à part entière que nous pensons qu'il a besoin d'une relation sécurisante dans un cadre stable, repérant et prévisible, pour se construire, s'autonomiser et se socialiser. Nous construisons, ensemble –enfant, famille et professionnels- une petite part de l'adulte qu'il sera demain.

Ce projet est le résultat d'une réflexion collective sur le cadre souhaité pour l'accueil des jeunes enfants autour de valeurs et pratiques professionnelles communes. Il est l'aboutissement de la réflexion concertée de notre équipe pluridisciplinaire accueillant l'enfant et sa famille.

Il reprend les valeurs mutualistes qui sont les fondements de notre approche et tient compte de l'évolution sociétale de la place de l'enfant et de sa famille.

Le projet pédagogique développé au sein de l'établissement est l'expression de nos valeurs éducatives, déclinées dans nos actions quotidiennes, concernant l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles : l'accessibilité, l'ouverture, le respect et l'accompagnement.

- Le projet pédagogique s'appuie sur des principes éducatifs qui sont :
- Le respect du rythme de l'enfant : rythme singulier et unique,
- L'accompagnement à une autonomie : vers une prise de repères et une évolution progressive d'un apprentissage à « faire seul ». Encouragement de l'autonomie progressive à travers des activités adaptées à chaque enfant et à chaque étape de son développement.
- Accompagnement individualisé de chaque enfant dans son développement, en mettant l'accent sur la verbalisation et l'expression des émotions et des besoins : vers une mise en mots des actes et des gestes de l'adulte pour la compréhension de l'enfant et l'accès au langage,



- Travail en petits groupes favorisant une attention plus personnalisée et renforçant la communication au sein de l'équipe éducative.
- Réflexion continue sur les propositions d'activités, afin de répondre au mieux aux besoins et aux capacités des enfants.
- Partenariats avec des structures extérieures telles que le dojo, la médiathèque et les ateliers d'éveil musical, enrichissant ainsi les expériences des enfants.
- Renforcement du lien avec les familles grâce à des dispositifs comme le café parents et l'application Kidizz, favorisant les échanges et la co-construction du parcours de l'enfant.
- Communication inter équipe

L'outil « Dis, à la Mut', pourquoi on joue ? », mis à disposition de tous nos établissements, propose de créer un lien pédagogique et permet l'échange de pratiques autour de différentes thématiques.

En décembre 2024, le classeur est constitué de 98 fiches projets qui viennent enrichir les réflexions du multi accueil.

Les activités proposées dans ma crèche :



- Parcours de motricité sensorielle
- Salle de Psychomotricité
- Activité de peinture/dessin
- Activité jardinage
- Eveil musical
- Peinture propre



- Ateliers Comptines
- Imagiers Sonores
- Sortie médiathèque



- Habillage/Déshabillage
- Aide à la préparation table Réfectoire
- Choix ateliers éducatifs



- Salle de Psychomotricité
- Motricité libre
- Salle de Dojo : éveil corporel avec la psychomotricienne
- Structure fixe avec Toboggan



- Jardinage
- Motricité libre
- Médiathèque
- Sortie et goûter à l'école maternelle
- Repas à thème en fonction des saisons
- Espace extérieur (cour/jardin)



- La chasse aux œufs
- Atelier cuisine 1 fois par mois le vendredi
- Fête des rois avec la galette des rois
- Fête de la chandeleur avec les crêpes
- Fête d'Halloween
- Fête de Noël
- Jardinage
- Eveil musical



- Transmission matin/soir
- Application « kidizz »
- Fête de l'été avec participation des parents à l'éveil musical
- Cafés parents
- Carnaval
- Ateliers Parents
- Tombola



- Eveil musical
- Semaine du goût
- Découverte de l'école maternelle



- Sensibilisation au développement durable en utilisant du matériel de recyclage (bouchons.)
- Jardinage



- Application Kidizz
- Accueil des parents et transmissions
- Affiches sur le mur pédagogique



Les activités et projets pour 2025

Pour l'année 2025, plusieurs projets importants seront mis en place afin de renforcer et d'enrichir notre approche éducative.

- Réécriture complète du projet pédagogique, en prenant le temps de réfléchir à nos pratiques, de repenser nos objectifs et d'adapter nos méthodes aux besoins actuels des enfants. Pour se réinventer, nous repartirons de nos bases de travail en réfléchissant à la réorganisation de notre espace afin de mieux répondre aux besoins des enfants. Nous réadapterons notre posture à leur hauteur, afin de mieux les observer, les comprendre et les accompagner dans leurs apprentissages et leur développement. Ce projet vise à créer un environnement plus riche, plus stimulant et plus respectueux du rythme de chaque enfant tout en harmonisant nos pratiques.
- Un partenariat hebdomadaire avec la médiathèque sera également instauré, permettant aux enfants de découvrir régulièrement de nouveaux livres et d'enrichir leur imaginaire.
- Pendant l'été, nous organiserons la venue de la ferme pédagogique, offrant aux enfants la possibilité de vivre des expériences concrètes avec la nature et les animaux.
- Nous souhaitons aussi réinvestir les ateliers cuisine, permettant aux enfants de développer leur autonomie et de découvrir le plaisir de cuisiner tout en stimulant leurs sens. Travail autour de la semaine du goût, loto des odeurs, réveiller les sens.
- Un autre projet clé sera l'instauration d'une dynamique de travail autour de Snoezelen, afin de proposer un espace sensoriel où les enfants pourront s'exprimer, se détendre et stimuler leurs sens dans un environnement calme et adapté.
- Enfin, nous souhaitons faire vivre la structure, ainsi nous basons sur les événements calendaires (épiphanie, chandeleur, pâques, halloween... les saisons...) afin d'organiser des journées à thème et des moments festifs avec les familles.

Ouvertures sur l'extérieur

La volonté d'ouverture des établissements gérés par la Mut' s'inscrit dans les partenariats noués avec les acteurs de proximité : projets pédagogiques, projet intergénérationnel, échange avec les services locaux (médiathèque, bibliothèque, associations, sorties, ...). Autant de partenariats à construire dans chaque territoire selon le projet porté par l'équipe de l'établissement.

Nature intervention	Nom du partenaire (domiciliation)	Objectifs	Nombre actions
Lecture d'un conte	Médiathèque	Développer le langage, éveiller la curiosité et l'imagination	1
DOJO	Carnoux Olympique Club	Eveil de la motricité, découverte du corps (2 matinées par semaine lundi et vendredi)	2
Eveil Musical	Yvan RALEVIC	Eveil sensoriel et corporel, partage, danse	Tous les mardis matin
Visite de l'école maternelle	Ecole Maternelle Frédéric Mistral	Découverte et familiarisation avec les locaux et les instituteurs pour les enfants intégrant l'école à la rentrée	1

Engagement 6 :
Contribuer à l'offre territoriale
grâce à notre organisation en
réseau à l'offre

8. Notre organisation en réseau

Des fonctions support et métier en accompagnement des multi accueils

Sur le plan administratif, la structure d'accueil travaille en lien avec les fonctions supports de l'entreprise dont les rôles sont parfaitement définis dans l'organisation générale.

Au sein de ces services, de nombreuses personnes, à des niveaux différents, sont amenées à contribuer, directement ou indirectement, au bon fonctionnement de l'établissement en collaboration étroite avec la Direction.

Le principal interlocuteur de la crèche est mon coordinateur de territoire : Benjamin FILY
Il m'accompagne dans mon organisation et dans la prise de décisions.

Direction Petite Enfance :

Directeur : Matthieu COUAILLES

Coordinations de territoire : Sandrine HENNIQUAU, Emmanuelle MARCEAU, Benjamin Fily, Grégoire ENSINA

Coordination santé : Sabine HELIAS

Responsable administrative du Pôle Petite Enfance : Valérie JAHANT

Gestion administrative CAF- PMI - pour tous les établissements : Marie Claire CREPIN- Béatrice LEONARD

Gestion familles : Séverine COUSIN

➤ Au quotidien, accompagnement de proximité des établissements

Direction Ressources Humaines :

Directeur : Matthieu ESPOSTO

Référent droit social : Arsène GHOUASSIAN

Coordnatrice RH Petite Enfance : Lorine LABERGÈRE

Référente paye : Sophie TROCMÉ

Direction Comptabilité :

Directrice : Céline CHAILLAN

Référente comptabilité clients : Hasina RABESAHALARISON – Isabelle MAYER

Référente comptabilité fournisseurs : Isabelle SURANO

Direction Performance :

Directrice de la transformation : Bérangère COTTA

Responsable qualité : Cécile COLLÉ, accompagne le référent qualité de la structure

Direction Moyens Généraux :

Direction : Sandrine HENG

Gestionnaire services généraux : Alexandre LAMI

- **La Mut' est partenaire de votre commune. Aussi elle participe, comme souhaité, aux réunions proposées : mise en place de projets, pilotage et suivi de l'activité.**

Aussi elle participe, comme souhaité, aux réunions proposées : mise en place de projets, pilotage et suivi de l'activité.

Thématiques	Dates
Comité de pilotage	18 /11 /2024 13/05/2024
CCSPL	
Réunion exceptionnelle suite à l'incendie avec la mairie et les parents représentants de la crèche	13/06/2024
Rencontre Mr Fily -DGS mairie de Carnoux	7/10/2024

Des outils concrets qui naissent de la mise en réseau

Tout au long de l'année, la direction du pôle Petite Enfance organise des groupes de travail afin de construire et d'imaginer le Pôle Petite Enfance de demain.

Harmonisation des pratiques, sécurisation des tâches, apports qualitatifs, valorisation des dynamiques pédagogiques : autant d'objectifs poursuivis par ces groupes qui font vivre et grandir le réseau Petite Enfance.

De nouveaux outils ont été travaillés en 2024 :

- Facturation du contrat d'accueil ; une facturation en année scolaire
- Alimentation : respect de la loi EGalim
- Evolution de la Grille d'évaluation des salariés PE
- Harmonisation PPMS
- Ecriture de nouveaux process
 - Protocole de sieste
 - Evènement indésirable – hospitalisation/accident
 - Cas de maltraitance dans le cercle privé

9. Animation de la vie de l'établissement

Engagement 5 :

Associer parents, professionnels et partenaires à la vie des établissements et services

Engagement 7 :

Développer et animer la compétence de nos professionnels

Des réunions de secteur pour les directions

Les réunions ont pour objectif de faire se rencontrer les responsables d'établissements, d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, de faire un point infos sur l'entreprise et la petite enfance, sur les mouvements du personnel, la démarche qualité, les protocoles. Des points plus spécifiques sont également abordés.

Réunions de direction	
Dates	Lieux
19 mars 2024	Velaux
27 mai 2024	Gignac
23 juillet 2024	Carnoux
08 octobre 2024	Le Tholonet
14 novembre 2024	Domaine de Valbrillant – 15 ans du pôle Petite Enfance Réunion plénière regroupant les directions des établissements Conférence « Prendre Soins » animée par Arnaud DEROO

Des temps d'analyse des pratiques

La Mut' propose des analyses de pratiques à destination des directions d'établissement et des Educatrices de Jeunes Enfants de terrain (EJE) tout au long de l'année. Ces temps complètent les dispositifs d'échange existant sur les établissements.

Animés par une psychologue, ces temps sont libres d'accès selon les disponibilités et souhaits de chacun.

Analyse de pratiques direction	
08 Octobre 2024	Le Tholonet

Des temps d'échanges sur l'établissement

TABLEAU DE BORD FORMATIONS REUNIONS

Réunion de rentrée :

Réunion d'équipe et de sections

	Dates	intervenant
Journée pédagogique 1	19/08/2024	Mme MASSON
Journée pédagogique 2	8/11/2024	Mme MASSON

	dates	ordre du jour / thématiques
Réunion équipe 1	12/02/2024	Activités de l'année
Réunion équipe 2	21/03/2024	Réorganisation de la direction
Réunion équipe 3	06/06/2024	Incendie
Réunion équipe 4	22/07/2024	préparation de la rentrée
Réunion équipe 5	18/11/2024	Noël

	Dates
Réunions section « bébés »	31/01/2024 15/04/2024 10/09/2024
Réunions section « moyens »	16/01/2024 13/03/2024 12/09/2024
Réunions section « grands »	14/03/2024 18/04/2024 16/09/2024 15/11/2024

Interventions psychologue

Praticien	Heures d'intervention annuelle	Nombre d'interventions			
		Analyses pratiques	Observations	Réunion équipe / direction	Café parents
Mme JEAN Catherine	50 H	30H	12H		06/05/2024 les frustrations de l'enfant

Interventions référent de santé

intervenant	dates	thématiques
Le référent santé et accueil inclusif est puéricultrice. Elle interviendra 60 heures par an, dont 10 heures par trimestre, le premier mercredi après-midi du mois 1, 2 et 3 du trimestre, à raison de 4 heures.		

Action parentalité

	Date	Thématique	Animateur	Nombre de participants
Café parent 1	06-mai-24	Frustration de l'enfant	Mme Jean (psychologue)	10
Café parent 2	04/11/2024	accidents domestiques	Mme Malfitano (IDE) et la directrice	12

Conseil de crèche

DATE DE L'ELECTION 04/11/2024

	Dates
Conseil de crèche 1	13/06/2024
Conseil de crèche 2	10/12/2024

La politique de formation du réseau :

La Mut' propose aux collaborateurs du réseau Petite Enfance des formations de nature différente selon 4 axes :

✓ Axe « développement des compétences » :

- Développement de l'enfant au regard des neurosciences (27 et 28 mars 2024)
- L'accompagnement des parents pour les professionnels de la PE (21 et 22 mai 2024)
- HACCP (18 juin 2024)
- Jeux et créativité (4 et 5 décembre 2024)
- AFGSU2 pour VAE
- Formations au sein des établissements, planifiées lors des journées pédagogiques

✓ Axe « sécurisation des pratiques » :

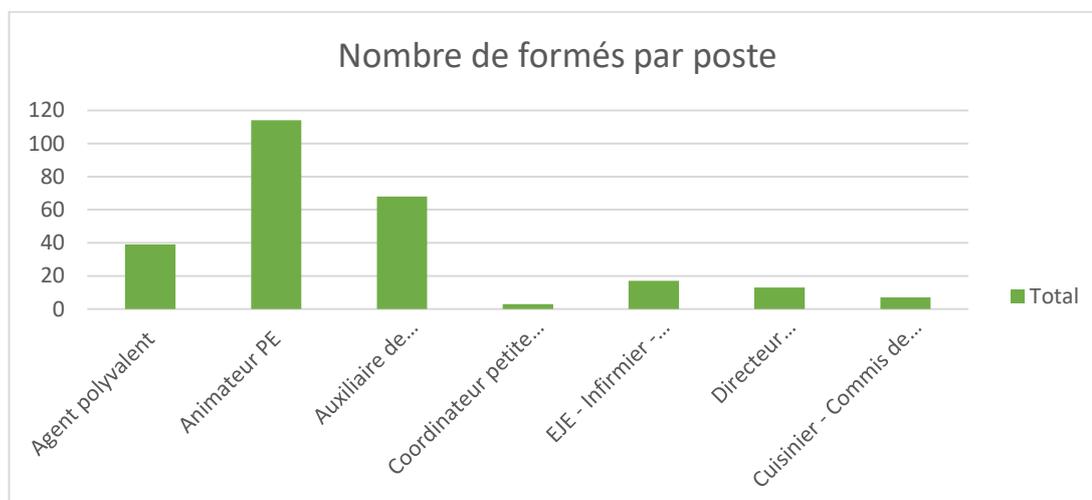
- Exercices de confinement et évacuation (17 établissements)
- Incendie
- 2 dates 1^{er} secours

✓ Axe « formations transverses » :

- Excel
- Prévention aux RPS

Au total 481 personnes du Pôle PE dont 261 personnes différentes ont participé aux formations organisées par le réseau. Les formations ont lieu sur une journée complète de 9h à 17h avec une heure de pause, soit 2349 h heures de formation sur le réseau.

Nombre total de participants par formation	
⊕ Développement des compétences métier	268
⊕ Développement des compétences transversales	175
⊕ Sécurisation des pratiques	38
Total général	481



Accompagnement personnalisé :

- Apprentissages + contrat de professionnalisation : 10
- CPF Transition Pro (alternance EJE) : 2
- Personnes en VAE : 5
- Bilan de compétences : 1

Les professionnels de la crèche ayant participé aux formations

Crèche Carnoux Avenir	29
Développement des compétences métier	27
Jeu et créativité	2
L'accompagnement des parents pour les professionnels petite enfance	2
Le développement de l'enfant au regard des Neurosciences	2
L'itinérance ludique, enrichir la pratique éducative au regard de ses bénéfices et de ses limites	21
Développement des compétences transversales	1
Go management	1
Sécurisation des pratiques	1
PSC1	1

Conférences et salons :

Dates	Lieu	Participants
5 /11/2024	PETIT 1 Parc Chanot Marseille	Mme MALFITANO Celine Mme CLERET Justine

8. La copie des contrats d'entretien

Les Contrats cadres sont « toutes activités confondues » de la Mut' : Cf. dates d'intervention bilan annuel pour vérifications règlementaires



9. L'attestation d'assurance du multi accueil



Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à direction et conseil de surveillance
au capital de 22 783 000 € entièrement libéré
N° 493 147 811 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Solleville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancelleaux 75378 Paris Cedex 08
F: 02 32 95 35 92

MUTUALITE FRANCAISE PACA SSAM
42 COURS JEAN JAURES
84000 AVIGNON

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises atteste que **Mutualité Française PROVENCE ALPES COTE D'AZUR** est garantie par les contrats n° 130 1040 13825 F :

Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et renouvelable par tacite reconduction annuelle.

Ce contrat couvre, dans les limites fixées aux Conditions Particulières et Générales, l'activité de : CRECHES, exercée par le souscripteur ainsi que les locaux suivants :

- o LA CABRIOLE - TRAVERSE SERGE ROCHETTE 13630 EYRAGUES
- o CRECHE ARMAN- 570 CH DE VOSGELADE 06140 VENCE
- o LI PETOuset- 1 RUE DE LA REPUBLIQUE 13810 EYGALIERES
- o L'OUSTAOU DEI PITCHOUN - 189 ROUTE DE LA FARLEDE 83210 SOLLIES VILLE
- o LES JARDINS DE LA MYRTE - AVENU DU 19 MARS 13180 GIGNAC LA NERTHE
- o LA BRESSARELLE - AV DE LA REPUBLIQUE 13880 VELAUX
- o LA POUcinADE - PARC DES 4 TOURS ROUTE DE BERRE 13880 VELAUX
- o L'ILE BLEUE - 537 AV DE VALAURY 83210 SOLLIES TOUCAS
- o LA COURTE ECHELLE - 25 CH DES FRAYERES 83830 CALLAS
- o LES COLOMBES - IMPASSE DU PT COLOMBIER RD561 13490 JOUQUES
- o LOU PITCHOUN- PLACE DES PLATANETTES 13490 JOUQUES
- o LES FALABELLAS -BD JEAN BAPTISTE ABEL 83000 TOULON
- o LA FARANDOLE - CHEMIN DE LA PLAINE 13650 MEYRARGUES
- o LE JARDIN DES SENS - CH. DE LA PLAINE 13650 MEYRARGUES
- o LES OLIVETTES - 16 BIS RUE JULES VERNE 13111 COUDOUX
- o LES LAPINOUS - 2TER, RUE JEAN GIONO 13111 COUDOUX
- o BEABA - LOTISSEMENT L'ESPACIER 13550 NOVES
- o LES MIMARELLO -580 RUE FREDERIC MISTRAL 83420 LA CROIX VALMER
- o IRMA RAPUZZI - 18B PLACE DE LA MAIRIE - 13950 CADOLIVE
- o CARNOUX AVENIR - 20 AVENUE PAUL CEZANNE - 13470 CARNOUX EN PROVENCE

Garanties accordées

- Incendie, Explosion, Foudre, Risques Électriques
- Attentats
- Tempête, Grêle
- Catastrophes Naturelles, Inondation
- Chute d'appareil de navigation aérienne, choc de véhicule terrestre à moteur
- Vol
- Dégâts des eaux
- Bris de glaces
- Responsabilité Civile
- Protection Juridique suite à accident

A PARIS, le 03 janvier 2025

Le représentant d'Inter Mutuelles Entreprises

Cédric JEAN



Siège social

Lotissement Langesse
1581, avenue Paul Jullien
13100 Le Tholonet
04 13 10 80 50



www.lamut.fr

Organisme affilié par le Code de la Mutualité
N° SIREN 522 098 151



10. Suivi maintenance et travaux

Pièces nécessaires à la tenue du registre de sécurité

- Informations sur le personnel référent en cas d'incendie (Responsables et les attestations du personnel formés),
- Les diverses consignes, générales et particulières, les consignes d'évacuation établies en cas d'incendie, ainsi que la traçabilité des exercices d'évacuation. Une instruction « Sécurité-évacuation incendie » est mise en place par la Mut',
- Les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu,
- Les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entreprises et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargés de surveiller les travaux,
- Les plans de l'établissement et les renseignements de détail, les procès-verbaux, les rapports des vérifications périodiques et les attestations de levée de réserves de même que les contrats d'entretien des installations, sont annexés au registre de sécurité. La Direction des services généraux en dispose également dans sa base informatisée.

Un Contrat de maintenance (préventive et corrective) multi technique des sites a été passé dès septembre 2024 avec VINCI FACILITIES. Il comprend :

- Travaux et maintenance électrique (Courants forts – CFO), y compris le relamping
- Travaux de plomberie
- Petit second œuvre
- Accompagnement du bureau de contrôle (périmètre courant fort)

Plus un audit des équipements techniques des établissements commencé dès septembre 2024 (Fonctionnement, conformité, prévention, maintenance)

Suivi des vérifications réglementaires et maintenances

Suivi des vérifications	Visite périodique obligatoire - Intervenant et périodicité	Dates	Maintenance onligatoire et/ou levées de réserve intervenant	Dates
Installations électriques	SOCOTEC 1/an	20/08/2024	Technicien compétent E2J ou VINCI	
Eclairage de sécurité (BAES)	Inclus dans mission électrique SOCOTEC		Contrat cadre EUROFEU 2/an et cahque fois que nécessaire	
Insatallation de chauffage	SOCOTEC 2/an	28/08/2024	HERVE THERMIQUE 2/an	31/05/2024
Installations de désenfumage	SOCOTEC	29/05/2024	Contrat cadre EUROFEU 2/an	
Extincteur/RIA/colonne sèche		29/05/2024	Contrat cadre Eurofeu 1/an	
Système de Sécurité Incendie (SSI)	SOCOTEC Vérification triennale		Contrat cadre Eurofeu	13/06/2024 - 01/07/2024 - 28/08/2024

Suivi des travaux

- Programation 2024 :
 - Portail et reprise électricité = 9 433 € € juin 2024
 - Table de change section « turquoise » = 6 061 € pour l'été 2024

Principaux travaux	Dates	Prise en charge
Changement du portail	Juil-24	La Mut
Plan de change section turquoise	Aout 2024	La Mut
Travaux divers suite passage PMI (rebouchage trou dans le mur, protection de portes, déplacement toboggan)	Nov-24	La Mut

La liste de l'ensemble des adaptations ou travaux à envisager

- Projet 2025 - 2026 :
 - En attente de devis pour mise aux normes conformément au référentiel : mise aux normes de l'éclairage et des portes, rafraichissement peinture sur la partie non sinistrée, rajout d'un visiophone section « rose bébé »

Le comité de pilotage du 30 juin 2025 a permis de présenter les différents de devis pour le projet.

Conformité avec le RGPD

Le Pôle Petite Enfance de la Mut' a travaillé à la mise en place du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) dès sa date d'entrée en vigueur en mai 2018, avec le respect des objectifs recherchés :

- Renforcement du droit des citoyens majeurs et mineurs,
- Responsabilisation des acteurs de la donnée (entreprises et intermédiaires).

La Mut' s'engage à ce que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'exploitation des structures d'accueil qu'elle gère, soient recueillies et traitées en conformité avec toute réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.



11. Les modifications éventuelles demandées par la P.M.I pour le multi-accueil

Courriers PMI : échanges et rapport

Date courrier	Date réponse
21/06/2024 – échange pour validation de la réouverture de l'établissement	
30/09/2024 – rapport de visite PMI	15/11/2024
8/11/2024 – rapport de visite PMI	12/02/2025

12. L'annexe mentionnée à l'article L.1411-3 du CGCT qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les recettes.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
jours	22	21	21	21	18	5	20	9	21	23	17	17
capacité théorique	18 150	17 325	17 325	17 325	14 850	4 125	15 400	6 930	16 170	17 710	13 090	13 090
objectif heures	14 891	14 214	14 214	14 214	12 183	3 384	11 771	5 298	12 359	13 537	10 594	8 828
heures planifiées	13 380	13 735	12 841	13 049	11 502	2 815	11 551	2 976	10 585	12 879	10 226	8 577
heures effectivement fact.	13 547	13 436	13 442	14 384	12 727	2 815	11 079	3 395	11 129	12 923	10 051	9 107

	Offre	Réalisé 2024	Réalisé 2023
<i>Capacité théorique</i>	189 750	171 490	189 750
<i>Nombre d'heures facturées</i>	160 586	128 032	154 300
<i>Nombre d'heures réalisées</i>	137 500	117 052	141 618
<i>Taux d'occupation financier</i>	84,63%	74,66%	81,32%
<i>Total charges</i>	1 157 468	1 345 612	1 253 601
<i>taux de facturation</i>	116,79%	109,38%	108,96%
<i>Prix de revient</i>	8,42	11,50	8,85
<i>Prix de revient plafond</i>	8,1	9,30	8,85
<i>PSU horaire</i>	5,34	6,14	5,84
<i>TOTAL PSU</i>	857 529	786 116	901 469
<i>participation familles</i>	1,90	2,09	2,01
	305 113	268 009	310 143

- Un taux d'occupation financier en-deçà de l'objectif fixé lié à la perte d'activité après la réouverture à fin juin puis la montée en charge à la rentrée
- Des contrats plus adaptés aux besoins des parents avec un taux de facturation amélioré par rapport à l'offre initiale
- Un nombre d'heures facturées en 2024 inférieur à l'offre, mais une PSU horaire à 6,14 € soit 0.8 cts de plus.



Prestataire alimentation

Pour rappel, la cuisine est faite sur place. La livraison des produits bruts est faite par le prestataire API – Premiers pas- depuis septembre 2023.

Suite à l'incendie et après validation de la PMI, nous sommes passés en liaison froide avec l'organisation d'un office de réchauffe dans la partie administrative du bâtiment. Ainsi, pour la moitié de l'année (112 jours / 215), nous nous sommes appuyés sur une livraison par le prestataire API: sur 3 types de repas :

- Bébé : 3 composantes
- Moyens : 4 composantes
- Grands : 4 composantes

Crèche Carnoux Avenir Semaine du 10 au 14 mars 2025			
	Grands	Moyens	Bébés
Lundi 10	Macédoine de légumes sauce salade à l'huile de colza Aiguillettes de poulet sauce forestière Purée de pommes de terre et panais Fruit de saison	Aiguillettes de poulet sauce forestière Purée de pommes de terre et panais Yaourt nature bio Fruit de saison	Mixé de poulet purée de pommes de terre et panais Compote pomme bio
Mardi 11	Salade de chou rouge aux pommes sauce salade Jambon blanc label rouge Carottes persillées et lentilles bio au jus Fromage blanc	Jambon blanc label rouge Purée moulinée de Carottes persillées et lentilles bio au jus Fromage blanc Compote pomme bio	Mixé de dinde Purée lisse de Carottes persillées et lentilles bio au jus Compote pomme bio
Mercredi 12	Salade de boulghour bio aux raisins sec sauce salade échalote Colin d'alaska MSC sauce à l'oseille Haricot beurre à la provençale et Riz Bio Fruit de saison	Colin d'alaska MSC sauce à l'oseille Purée de haricot beurre et Riz Bio Yaourt nature Fruit de saison	Mixé de Colin d'alaska MSC Purée lisse de haricot beurre Purée lisse de Riz Bio Compote pomme Bio
Jeudi 13	Gaspacho petit pois fromage frais Émincé de bœuf façon carbonnade Gratin d'endives et Coquillettes Bio Carré de ligueil	Emincé de bœuf façon carbonnade Purée moulinée d'endives et Coquillettes Bio Carré de ligueil Compote pomme et poire Bio	Mixé de bœuf Purée lisse de navet Purée lisse de petites pâtes Compote pomme et poire Bio
Vendredi 14	Carottes râpées sauce salade à l'estragon Tortillas aux pommes de terre itage pommes	Tortillas aux pommes de terre moulinée Vache qui rit Fruit de saison	Mixé Purée lisse de carottes bio et Purée lisse de pommes de terre Compote pomme Bio

Toutes nos viandes sont d'origine Française
ou Substitution sans viande

Pour les repas des bébés, une purée lisse de carottes est disponible en remplacement de la purée lisse du jour

Crèche Carnoux Avenir Semaine du 07 au 11 avril 2025			
	Grands	Moyens	Bébés
Lundi 07	Cake aux poivrons et olives Filet de colin d'Alaska MSC sauce aux agrumes Poireaux à la crème et riz bio Fruit de saison	Filet de colin d'Alaska MSC sauce aux agrumes Purée moulinée de poireaux et riz bio Yaourt nature Compote pomme Bio poire	Mixé de colin d'Alaska MSC Purée lisse de poireaux/carottes bio et crème de riz bio Compote pomme Bio poire
Mardi 08	Macédoine de légumes sauce salade à l'échalote Clafoutis aux épinards et pommes de terre Mimolotte	Omelette bio Purée moulinée d'épinards et écrasé de pommes de terre Mimolotte Compote pomme Bio camomille	Mixé de saumon Purée lisse d'épinards/carottes bio et Purée lisse de pommes de terre Compote pomme Bio camomille
Mercredi 09	Concombre sauce salade au yaourt Émincé de filet de poulet sauce tajine Carottes vapeur et semoule bio Compote pomme bio rhubarbe	Émincé de filet de poulet sauce tajine Purée moulinée de carottes et Semoule bio Fromage blanc Compote pomme bio rhubarbe	Mixé de poulet Purée lisse de carottes bio et semoule bio Compote pomme bio rhubarbe
Jeudi 10	Céleri râpé sauce salade aux fromages ail et fines herbes Sauté de poulet sauce charcutière Cotettes au thym et Lentilles Bio Fruit de saison	Sauté de poulet sauce charcutière Purée moulinée de carottes et lentilles Bio nature Bûchettes mi-chèvre Compote pomme Bio vanille	Mixé de poulet Purée lisse de carottes bio et lentilles bio mixte Compote pomme Bio vanille
Vendredi 11	Haricots verts Bio sauce salade à l'huile d'olive Filet de colin lieu sauce façon waterzoi Fenouil de poireaux et Boulghour Bio Yaourt	Filet de colin lieu sauce façon waterzoi Purée moulinée de poireaux et Boulghour Bio nature Yaourt nature Compote pomme Bio tilleul	Mixé de colin Purée lisse de poireaux/carottes bio et Semoule fine Compote pomme Bio tilleul

Toutes nos viandes sont d'origine Française

Pour les repas des bébés, une purée lisse de carottes est disponible en remplacement de la purée lisse du jour

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 013-211301197-20250925-D_3_VI_2025_ANX-CC



La vie de l'établissement – Informations complémentaires

Siège social

Lotissement Longesse
1581, avenue Paul Jullien
13100 Le Tholonet
04 13 10 80 50



www.lamut.fr

Organisme régi par le Code de la Mutualité
N° SIREN 352 098 151

1. La prise en charge de chaque enfant est personnalisée

Engagement 2 :
Garantir la qualité de service et la prise en charge personnalisée de tous les enfants

L'organisation de nos services accorde la primauté à la personne accueillie. Elle vise à ce que les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement des établissements ne soient pas de nature à menacer ou compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique et moral des individus, conformément au code de l'action sociale.

Un réseau « Mutualité Française » fort de 34 établissements :

- ACCESSIBILITÉ, laïcité, non-discrimination, accueil social et d'urgence, handicap,
- ACCOMPAGNEMENT de l'enfant, de sa famille, des professionnels,
- RESPECT de l'individualité de tous,
- OUVERTURE pour une continuité éducative : espaces culturels et sportifs, partenariats, assistantes maternelles, projets écoresponsables.

Les établissements partagent des valeurs communes propres, que les professionnels déclinent dans le quotidien de l'accueil des enfants et des familles, dans l'accompagnement de tous.

Le projet proposé est construit sur différentes approches (sanitaires, psychologiques, pédagogiques et sociétales) du jeune enfant qui a besoin d'une attention unique.

Les professionnels s'en inspirent, selon leurs formations, leur sensibilité pour développer et enrichir, ensemble, un projet d'accueil correspondant aux besoins des enfants.

La volonté du Pôle Petite Enfance de la Mut' est de respecter « l'âme » de chaque établissement et les pratiques pédagogiques des professionnelles qui accueillent les enfants. La diversité de tous les projets est valorisée.

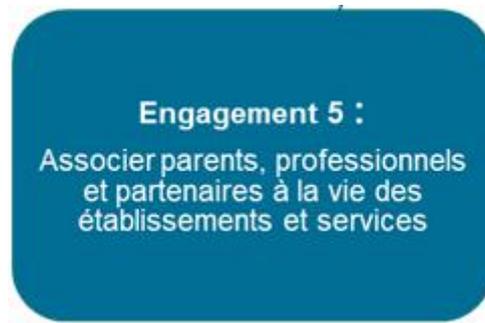
Sur l'année 2024, le renouvellement de l'équipe et l'incendie ont une incidence sur la dynamique de projet

- Juillet > septembre : réajustements liés à la contrainte de l'incendie
- Octobre : adaptation au regard de la mise en œuvre des dispositions prises pour la rentrée
- Novembre : réflexions autour du projet en 3 axes
 - Travail et accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire sur les notions d'accueil
 - Accueil de l'enfant sur différents temps de la journée
 - Accueil des émotions
 - Travail autour des temps de transition pour sécuriser affectives et psychiquement les enfants
 - Améliorer le contenu des transmissions écrites et orales en y associant les observations du quotidien et la théorie relative au développement des enfants

- Accompagnement des enfants à l'autonomie
 - Habillage/déshabillage
 - Apprendre à se servir seul au moment des repas
 - Ateliers prenant au compte leurs besoins et leurs capacités
- Travail autour de la motricité
 - 2 séances hebdomadaires au dojo menées par la psychomotricienne
 - Projet de déchausser les enfants pour appréhender au mieux la marche et la découverte de son corps

Nous avons travaillé tout au long de l'année autour de l'accompagnement des équipes et sur le prendre soin qui a culminé en novembre avec l'intervention de M. DEROO dans le cadre de notre journée plénière regroupant les directions des établissements.

2. Les parents, les professionnels et les partenaires participent à la vie des établissements et services



Ajoutés au déploiement des outils précédemment évoqués : newsletter mensuelle et application Kidizz, des supports plus « traditionnels » complètent la communication avec les familles.

Conseils de crèche parents, élus

Le mode de l'élection retenu pour les crèches est le tirage au sort suite à dépôt de candidature, choix déterminé par le fait qu'il laisse sa chance à chaque parent de devenir représentant, qu'il soit ancien ou nouveau, qu'il connaisse ou pas d'autres parents.

Un message est adressé aux parents à la rentrée pour les informer des élections à venir :

« Chers Parents,

*Un peu plus d'un mois s'est déjà écoulé depuis la rentrée. Nous vous proposons donc désormais de **prendre part à la vie de la crèche** en participant à son conseil ! Vous pourrez y échanger sur la vie de la crèche et partager vos idées ! »*

Les comptes rendus de conseil de crèche sont diffusés aux parents et à la Mairie suite aux rencontres.



Conseil de crèche

DATE DE L'ELECTION 04/11/2024

	Dates
Conseil de crèche 1	13/06/2024
Conseil de crèche 2	10/12/2024

Activités impliquant les familles sur 2024

- 26/09 Réunion de rentrée avec les familles
- 31/10 Fête d'Halloween
- 19/12 Fête de Noel
- Cafés parents :
 - 06/05/2024 : frustration des enfants
 - 04/11/2024 : accidents domestiques
- Mise en place d'un mur pédagogique à destination des familles avec différents contenus « santé et pédagogie » différents au fil de l'année

Démarche AFNOR / Certification 7 engagements de service portés par la certification qualité « Quali'Enfance AFNOR ».

- La démarche qualité pensée par la Mut' s'inscrit dans une approche d'amélioration continue. Des audits internes (blancs) et externes des établissements permettent de valider les principes d'harmonisation et de sécurisation des pratiques.

	Audit blanc	Audit externe AFNOR
Dates	17 /11 /2023	26 /03/2024

Enquête de satisfaction

Les appréciations des parents portent sur les items suivants :

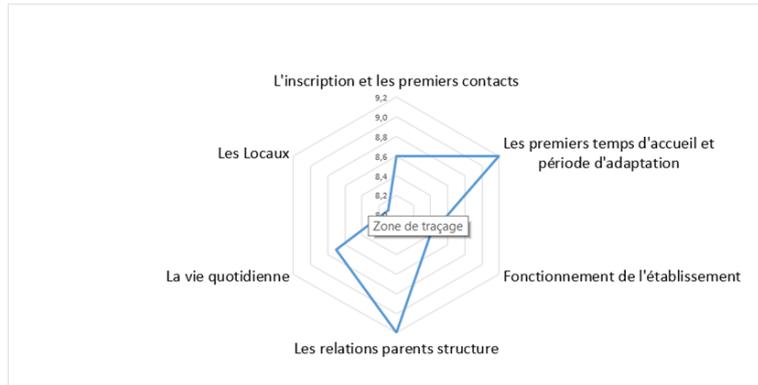
- Informations sur l'inscription
- Premiers temps d'accueil - adaptation
- Gestion de la crise sanitaire
- Fonctionnement de l'établissement
- Relations parents structure
- Vie quotidienne
- Locaux
- Satisfaction globale

L'Étude « Major Consultants » est réalisée en ligne entre 1er avril et le 15 mai auprès des familles dont l'enfant (ou les enfants) fréquente(nt) un établissement géré par la Mutualité Française PACA SSAM (738 répondants en 2024 en PACA).

Questionnaire auto-administré de 14 minutes : Un questionnaire couvrant l'ensemble des dimensions liées à l'accueil de l'enfant (de la procédure d'inscription aux relations parents-structure en passant par les locaux ou la vie quotidienne).

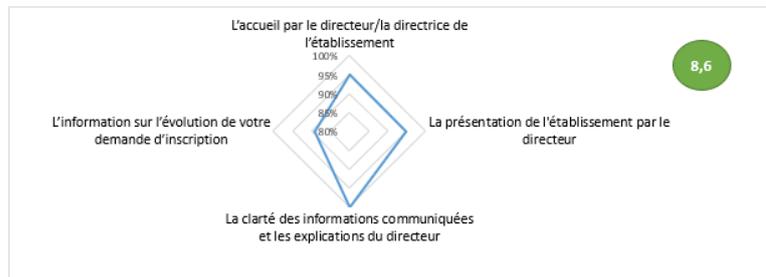
SATISFACTION GLOBALE
8,5/10

RECOMMANDATION
8,8 / 10



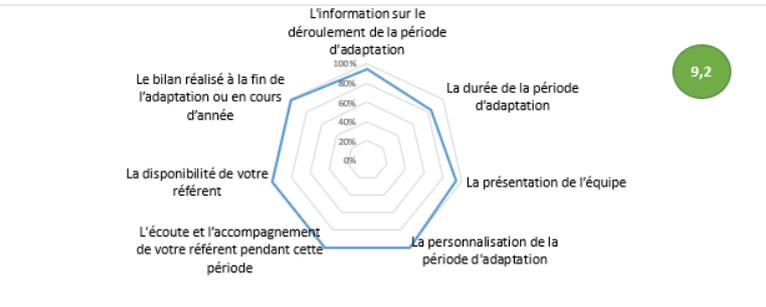
L'inscription et les premiers contacts :

	2024	2023
L'accueil par le directeur/la directrice de l'établissement	95%	100%
La présentation de l'établissement par le directeur	95%	100%
La clarté des informations communiquées et les explications du directeur	100%	90%
L'information sur l'évolution de votre demande d'inscription	89%	100%
L'inscription et les premiers contacts	8,6	9,5



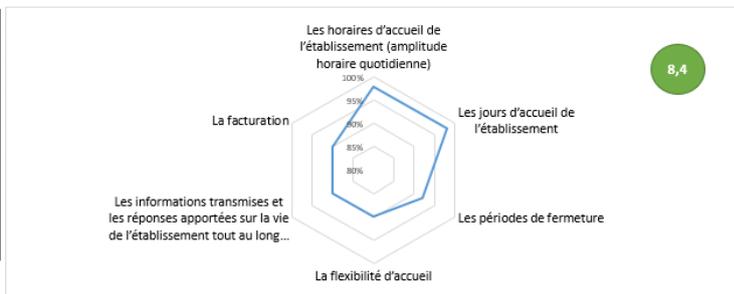
Les premiers temps d'accueil et période d'adaptation :

	2024	2023
L'information sur le déroulement de la période d'adaptation	94%	100%
La durée de la période d'adaptation	83%	100%
La présentation de l'équipe	94%	100%
La personnalisation de la période d'adaptation	100%	100%
L'écoute et l'accompagnement de votre référent pendant cette période	100%	100%
La disponibilité de votre référent	100%	100%
Le bilan réalisé à la fin de l'adaptation ou en cours d'année	100%	100%
Les premiers temps d'accueil et période d'adaptation	9,2	9,5



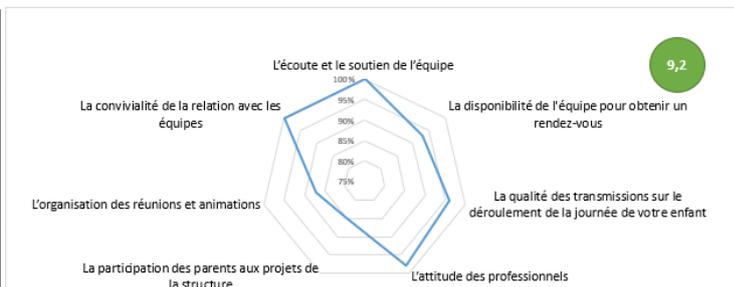
Fonctionnement de l'établissement :

	2024	2023
Les horaires d'accueil de l'établissement (amplitude horaire quotidienne)	98%	94%
Les jours d'accueil de l'établissement	98%	100%
Les périodes de fermeture	92%	94%
La flexibilité d'accueil	90%	87%
Les informations transmises et les réponses apportées sur la vie de l'établissement tout au long de l'année	90%	97%
La facturation	90%	84%
Fonctionnement de l'établissement	8,4	8,9



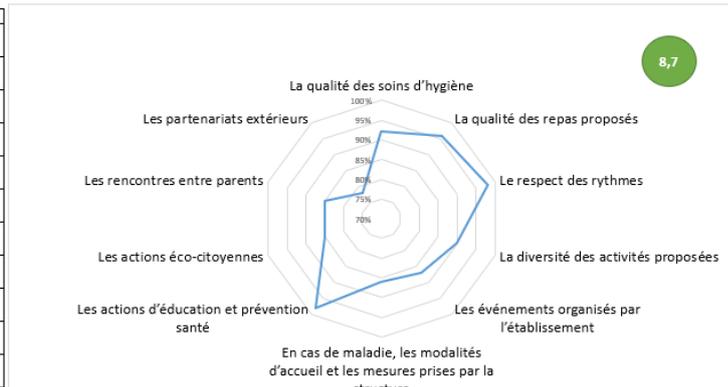
Les relations parents structure :

	2024	2023
L'écoute et le soutien de l'équipe	100%	100%
La disponibilité de l'équipe pour obtenir un rendez-vous	93%	97%
La qualité des transmissions sur le déroulement de la journée de votre enfant	96%	100%
L'attitude des professionnels	98%	100%
La participation des parents aux projets de la structure	85%	85%
L'organisation des réunions et animations	87%	93%
La convivialité de la relation avec les équipes	100%	100%
Les relations parents structure	9,2	9,5

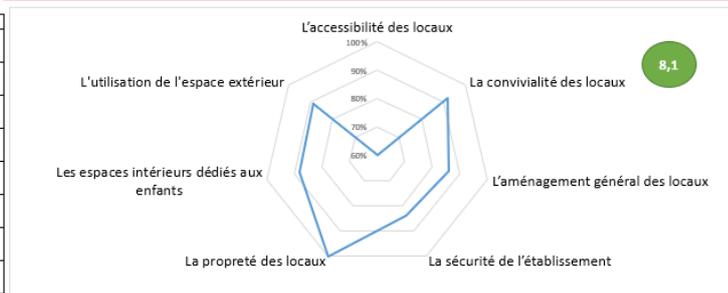




La vie quotidienne :		
	2024	2023
La qualité des soins d'hygiène	92%	100%
La qualité des repas proposés	96%	97%
Le respect des rythmes	98%	100%
La diversité des activités proposées	90%	97%
Les événements organisés par l'établissement	87%	100%
En cas de maladie, les modalités d'accueil et les mesures prises par la structure	86%	100%
Les actions d'éducation et prévention santé	98%	100%
Les actions éco-citoyennes	85%	100%
Les rencontres entre parents	85%	82%
Les partenariats extérieurs	78%	85%
La vie quotidienne	8,7	9,3



Les locaux :		
	2024	2023
L'accessibilité des locaux	60%	79%
La convivialité des locaux	92%	97%
L'aménagement général des locaux	86%	97%
La sécurité de l'établissement	84%	90%
La propreté des locaux	100%	100%
Les espaces intérieurs dédiés aux enfants	88%	97%
L'utilisation de l'espace extérieur	89%	93%
Les Locaux	8,1	8,9



Analyse

	Région	Carnoux
Les inscriptions	9.1	8.6
Les premiers temps d'accueil	9.2	9.2
Fonctionnement de l'Etablissement	9.1	8.4
Relation avec les équipes	9.3	9.2
La vie quotidienne	9.2	8.7
Les locaux	9.0	8.1

Niveau de satisfaction : 8,5 (en légère diminution vs 2023) ; 94 % de satisfaction

- Des appréciations par items « équivalentes » au niveau régional excepté sur les inscriptions, Les commentaires mentionnent une information sur le suivi des préinscriptions davantage actualisée
- La note correspondant au fonctionnement de l'établissement sanctionne une communication « pas assez développée » sur la vie de la structure (Affichage menus, photos via kidizz)
- Les commentaires relatifs aux locaux sont marqués par le problème de fuite du toit et du portail.

Plan d'actions

Travaux – sécurisation :

- Travaux portail bébé = fait en avril 2023
- Travaux portail bas = fait juin 2024

Facturation – congés : changement de mode de contractualisation et de facturation (application septembre 2024) :

- Contrat en année scolaire
- La préfacturation proratisée selon le nombre de jours calendaires du mois
- Nombre de semaines de congés contractualisé
- Déduit en remise des retenus
- Date de congés au semestre

Développement du nombre de rencontres avec parents :

- 04.12.2023 : rencontre « morsures et gestes d'agressivité » animée par la psychologue
7-8 familles étaient présentes
- 06.05.2024 : rencontre « frustration, le sommeil et l'alimentation » animée par la psychologue - 3 familles présentes
- 04.11.2024 : Atelier accidents domestiques 4/11/24 animé par la direction et infirmière
- 10 familles présentes

Informations / photos Kidizz - un nombre de posts en augmentation

3. Une communication avec les parents tout au long de l'année

Engagement 1 :

Accueil et information des familles dans des espaces conviviaux et adaptés

Affichages et transmission d'informations

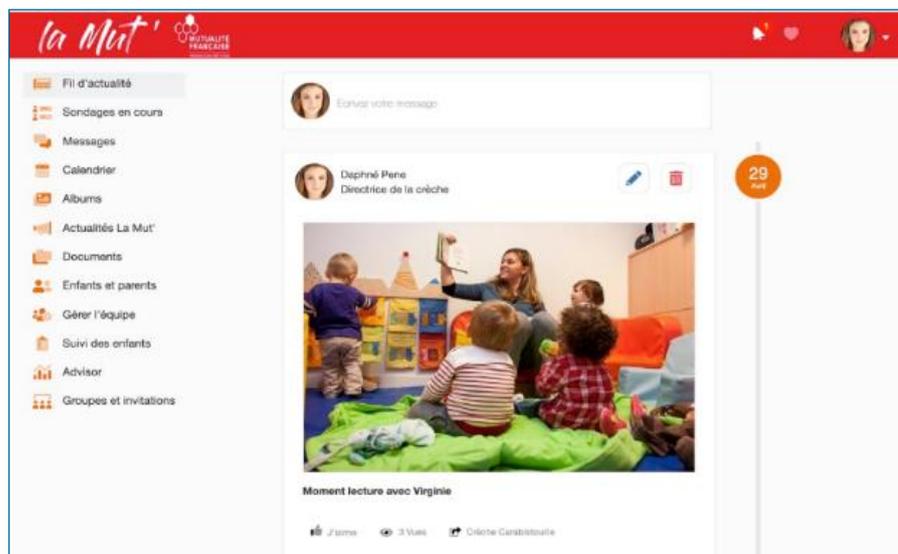
Les informations sont délivrées aux parents lors du premier contact puis par affichage, mail ou remise de documents, dépliants, plaquettes.

Des plaquettes d'information sont à la disposition des parents. Le projet d'établissement, le projet pédagogique, les comptes rendus de conseil de crèche et le bilan annuel sont à la disposition des parents sur demande et consultables sur place.

Des outils digitaux déployés

La Mut' a déployé des outils pour faciliter la communication avec les parents. Si l'affichage dans l'établissement reste un moyen de communication importants, les transmissions du matin et du soir nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement et à l'accueil personnalisé de l'enfant, la Mut' s'est dotée de nouveaux outils interactifs qui permettent d'alimenter la relation avec les parents :

- La newsletter « Les news de baby Mut' »,
- L'application « Kidizz ».



Les transmissions

« Une transmission transmet, passe le message, donne une information pour le parent ou le professionnel » (Christine Schuhl).

Les transmissions sont un outil réciproque de communication, relais permanent et nécessaire entre les parents et les professionnels.

Les « outils » de transmission

- **Le cahier de transmissions : pour des échanges quotidiens, « traçables »**

Afin de garder le lien entre le domicile et l'établissement : outil essentiel au suivi et à l'accompagnement des enfants. Ce « cahier » peut prendre différentes formes selon l'évolution du projet et l'âge de l'enfant.

- **Les fiches de suivi de soins**

Ce sont des feuilles de suivi individualisé qui permettent aux professionnels d'indiquer les soins administrés aux enfants (après consultation des parents).

Mais aussi des outils de diffusion et d'informations sont mis en place pour favoriser l'accueil et l'implication des parents :

- **Le trombinoscope**

Installé à l'entrée, le trombinoscope du personnel permet de visualiser chaque professionnel avec sa fonction. La direction informe les parents, par affichage, à l'entrée des sections, des remplacements et des personnes intervenantes.

- **Le tableau des évènements**

Il informe les parents en présentant les activités ludiques évènementielles.

Les familles connaissent aussi les professionnels qui mènent les jeux et peuvent les consulter pour des informations complémentaires.

- **Une boîte à idées**

Elle est mise à disposition des familles pour recueillir l'ensemble de leurs remarques et de leurs suggestions.



Les parents disposent de l'espace de l'accueil, à l'entrée de l'établissement pour prendre connaissance des brochures d'information mises à leur disposition (associations de familles, conférences/débat des partenaires, plaquettes animation petite enfance, information de l'école maternelle, fiches santé, ...) et du tableau d'affichage.

Des outils de communication pour améliorer le parcours famille

1. DEMATERIALISATION DU PROCESS D'INSCRIPTION

- Janvier 2023 : signature dématérialisée des contrats d'accueil
- Mars 2023 : dossier famille dématérialisé
- Septembre 2024 : Facturation des contrats d'accueil en année scolaire, facturation au réel

2. LES NEWS DE BABY MUT'

Cette newsletter mensuelle est un outil de communication sur l'ensemble des établissements qui a pour objectifs :

- D'inscrire le parent dans un parcours d'accueil,
- D'accompagner les familles tout au long de leur accueil dans l'établissement,
- De maintenir le lien avec les équipes et les projets,
- De valoriser le projet de réseau et les dynamiques locales.

Les messages sont d'ordre administratif, de prévention et éducatifs selon des thématiques organisées sur l'année, en fonction des événements calendaires. Ils sont élaborés par la direction du pôle petite enfance, par les référents sanitaires et éducatifs de nos établissements.

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Type message	Administratif	Pédagogique	Préventif	Administratif et Pédagogique
Thématiques	Message de bienvenue	Les Parents au Conseil de crèche	Virus de l'automne et vaccination	Fêtes de fin d'année Jeux et jouets

3. LE DÉPLOIEMENT DE L'APPLICATION KIDIZZ

Gratuite pour les parents, cette application permet aux professionnelles de diffuser des photos, des contenus au moins deux fois par semaine. Les communications sont ciblées par unité de vie ou personnalisées.

Cette application est un support aux échanges avec les familles dans le cadre des transmissions : les parents voient « évoluer » leurs enfants dans leur environnement quotidien.

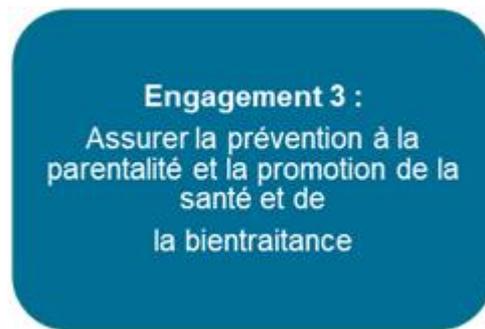
Elle permet également la valorisation du travail des professionnelles en mettant en avant les activités et les temps de vie proposés aux enfants.

Cette application est un complément à l'ensemble des dispositifs, activités, projets par ailleurs existants. Elle ne vient pas se substituer aux exigences de nos métiers : la prise en charge des

enfants et de leurs familles par une écoute bienveillante.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept	Oct	Nov	Déc
Nombre de posts		48	33	21	14	23	19	63	89	50	51

4. Des actions d'éducation à la santé sont organisées chaque année



Diffusion de supports d'informations relatives à la santé publique

Les parents et les usagers peuvent trouver des fascicules (flyers) sur des thématiques de santé et/ou d'éducation en libre-service ainsi que des affiches d'informations. Les affiches sont changées selon les saisons et les thèmes.

Supports mis à disposition
Alimentation du jeune enfant
Vaccination
Motricité libre

Le « **guide qui protège les enfants et les nourrissons** » réalisé par la Croix Rouge Française en partenariat avec la Mut' et le SAMU de Paris, est un véritable "outil pratique" à l'usage des parents, des grands-parents et, plus généralement, de toutes les personnes qui ont la charge d'un enfant.

Conseils relatifs à la santé : le RSAI

Tout au long de l'année, l'équipe est à l'écoute des attentes et des besoins des familles (parents et enfants).

Des rencontres individuelles avec la directrice peuvent avoir lieu pour parler du rôle des parents et de l'accompagnement du développement de leur enfant à travers les étapes du sevrage, de l'arrivée d'un autre enfant, de l'apprentissage de la propreté.

Les interventions et missions du RSAI : Le RSAI du multi accueil est Emmanuelle MARCEAU, puéricultrice jusqu'en juillet puis Sabine Hélias, coordinatrice Santé. Elles sont intervenues 50h sur l'année comme stipulé dans le décret.

- Organiser les soins et l'administration des médicaments en crèche
- Faciliter l'accueil et l'intégration d'enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique
- Identifier des troubles de développement du Jeune Enfant
- Organiser des actions de promotion de la santé
- Former les équipes aux bonnes pratiques de soins
- Repérer les enfants en situation de danger ou « en risque de l'être »

Dans le cadre des réunions d'équipe, la direction de l'établissement sensibilise l'équipe aux protocoles médicaux en vigueur dans l'établissement.

5. Le comportement écocitoyen est encouragé au quotidien

Engagement 4 :
S'engager dans une démarche Ecocitoyenne

En tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire, la Mut' a engagé une démarche autour de sa politique RSE afin de valoriser ses activités de services au niveau régional, ses actions quotidiennes en faveur de développement durable, dans le cadre d'un dialogue social sain et constructif.

La Mut' après avoir réalisé un diagnostic basé sur les piliers de la norme ISO 26000, référence en termes de RSE, a élaboré une charte d'engagement autour de 5 axes principaux :

- **Agir avec la gouvernance** pour favoriser l'émergence de nouveaux services ou de nouvelles dynamiques territoriales,
- **Valoriser les hommes et les femmes** afin de créer des conditions favorables au développement et à l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs,
- **Permettre l'accès à la santé pour tous** et d'accompagner les personnes tout au long de leur vie,
- **Garantir des services de qualité**, prendre en compte les besoins de nos bénéficiaires et savoir y répondre de manière adaptée et pérenne,
- **Respecter l'environnement** et agir pour réduire notre empreinte environnementale.

Pour répondre à ces engagements, tous les services de la Mut' sont impliqués dans les plans d'actions qui constituent la feuille de route de la démarche RSE à horizon 3 ans.

Actions de sensibilisation auprès des familles

L'établissement d'accueil s'engage au quotidien, dans des actions écoresponsables pour le bien-être des enfants et de leurs parents : Au-delà du label, la certification « QUALI'ENFANCE » nous oblige dans nos actions écoresponsables.

Des pratiques au quotidien

- **Garantir des services de qualité**, prendre en compte les besoins de nos bénéficiaires et savoir y répondre de manière adaptée et pérenne,
- **Respecter l'environnement** et agir pour réduire notre empreinte environnementale.

Les adultes

- Les produits d'hygiène et d'entretien avec les produits de nettoyage Ecolabellisés Ecocert (95% de produits respectueux de l'environnement, réduction du nombre de produits utilisés, produits faits maison),
- L'attention à la consommation d'énergie (éteindre les lumières),
- La gestion des déchets avec le compost qui retourne au potager de la crèche, le tri des cartons et plastiques,
- Organisation de l'achat et de l'utilisation des consommables de bureau (papier recyclé, recyclage des toners, extinction du matériel informatique)

Les enfants

- Des ateliers jardinage,
- Des activités manuelles à partir de matériaux recyclés et naturels,
- Des journées, avec objets de récup' (bouchons, boîtes mouchoirs),
- Des jouets achetés dans des filières écoresponsables,
- Des activités culinaires et sensorielles (semaine du goût, journées à thème, sentir les aromates, ...).

L'alimentation

- Repas, goûters (cuisine sur place) produits **bios et de saison**,
- **Sensibilisation au gaspillage**,
- Des **animations et conseils pour les parents**.

Des achats responsables en matière de produits de ménage et hygiène

En 2024, la Mut' a noué un partenariat avec l'entreprise ADELYA, prestataire de produits/matériels hygiène et d'entretien des locaux. Ce partenariat a permis de travailler avec un prestataire unique pour l'ensemble de nos établissements.

C'est plus de 110 Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes pour tous



L'humain au cœur de nos actions

**Optique - Audition - Dentaire - Crèches - Santé visuelle - SAMU Social de jour
Maisons de santé pluriprofessionnelles - EHPAD - Prévention - Service à la personne
Aide à domicile - Télésistance - Service de soins infirmiers à domicile**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

ID : 013-211301197-20250925-D_3_VI_2025_ANX-CC

Berger
Levrault

la Mut'



**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**

SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Siège social

Lotissement Langesse
1581, avenue Paul Jullien
13100 Le Tholonet
04 13 10 80 50



www.lamut.fr

Organisme régi par le Code de la Mutualité
N° SIREN 352 098 131